



Porcins

Fil Conducteur

Version 7.2

01/03/2023

TABLE DES MATIERES

I.	INTRODUCTION.....	4
II.	FIL CONDUCTEUR PRODUCTEURS	5
1.	Introduction	5
2.	Procédure de lancement.....	5
3.	Fonctionnalités.....	10
4.	Résumé	11
5.	Enregistrements.....	12
6.	Rapports d'exploitation	17
7.	Plan sanitaire d'élevage	20
8.	Procurations.....	23
9.	Données relatives à l'exploitation	25
10.	Paramètres.....	26
III.	FIL CONDUCTEUR FOURNISSEURS.....	27
1.	Introduction	27
2.	Procédure d'identification	27
2.1.	Enregistrement du CV, du FAC ou du PHA.....	28
2.2.	Identification individuelle des vétérinaires	30
3.	Fonctionnalités.....	34
4.	Résumé	35
5.	Données enregistrées	36
5.1.	Enregistrement de la médication à l'aide du formulaire d'enregistrement.....	37
5.2.	Enregistrement de la médication via Excel.....	39
5.3.	Enregistrement de la médication via les services en ligne	42
5.4.	Validation automatique des données d'enregistrements éventuellement incorrects	45
5.5.	Modification d'un enregistrement	46
5.6.	Couplage des enregistrements et des prescriptions à Sanitel-Med.....	49
5.7.	Mapping.....	51
6.	Mes prescriptions	55
7.	Mes producteurs.....	58
8.	Mes rapports.....	69
9.	Liste des médicaments.....	70
10.	Mon cabinet/ mon entreprise	70
11.	Paramètres.....	72
IV.	HELPDESK	73
I.	ANNEXES	74
	Annexe 1 : Explication des champs des enregistrements	75
	Annexe 2 : Définitions	81

I. INTRODUCTION

Le 'Registre AB' (voir liste des définitions en annexe 2), développé à l'initiative de Belpork ASBL (voir liste des définitions en annexe 2), a pour objectif principal de faire l'inventaire de l'usage d'antibiotiques dans les élevages porcins.

Le présent guide de l'utilisateur du Registre AB est destiné aux producteurs et aux fournisseurs qui participent au Registre AB. Ce document sert de manuel et doit être lu conjointement au règlement du Registre AB, qui décrit les conditions d'utilisation du Registre AB.

Dans le présent document, vous trouverez des explications sur la manière d'accéder à l'application en tant qu'utilisateur, de consulter les données de votre exploitation, d'enregistrer et de surveiller votre utilisation d'antibiotiques, et de consulter vos rapports d'exploitation.

Une section contenant les questions fréquemment posées (FAQ) est disponible sur le site <https://registreab.be/>.

L'enregistrement des médicaments est effectué par les fournisseurs selon la procédure décrite dans le fil conducteur des fournisseurs et se fait à la demande du producteur, qui assume en outre la responsabilité finale de l'exactitude et l'exhaustivité de l'enregistrement des antibiotiques.

Le présent manuel est un outil fourni à titre d'information. Les données mentionnées à titre d'exemple dans le manuel sont totalement fictives.

II. FIL CONDUCTEUR PRODUCTEURS

1. Introduction

Le 'Registre AB' pour les porcins contient des portails pour les fournisseurs d'une part et pour les producteurs d'autre part, chacun disposant de droits d'accès et de fonctionnalités spécifiques. Le fil conducteur pour les producteurs explique l'utilisation du portail destiné aux producteurs. L'accès au portail destiné aux producteurs et ses fonctionnalités sont expliqués ci-dessous. Le portail destiné aux producteurs vous permet, entre autres, de consulter et de vérifier tous les enregistrements concernant votre exploitation, de consulter vos rapports d'exploitation et de mettre à jour les coordonnées de votre exploitation.

2. Procédure de lancement

Pour avoir accès au 'Registre AB', vous devrez préalablement passer par la page de lancement (procédure non-récurrente) afin d'activer votre compte. Voici la démarche à suivre :

1. Consultez le site internet www.registreab.be. Nous vous conseillons d'utiliser le navigateur Google Chrome afin d'assurer un confort d'utilisation optimal.
2. Cliquez sur le bouton 'Se connecter' pour accéder la page 'Choix de connexion'.

AB Register Accueil Fournisseur Covoit Producteur Actualités Qui-sommes nous? Contact **Se connecter**

Bienvenu sur le site internet du Registre AB

Développé à l'initiative de Registre AB asbl, le 'Registre AB' doit permettre l'établissement d'un inventaire de l'utilisation des antibiotiques dans l'élevage afin d'aboutir à une politique durable en matière d'antibiotiques.

[En savoir plus](#)

Je suis fournisseur

Le Registre AB est accessible à trois types de fournisseurs : les vétérinaires, les fabricants d'aliments composés pour animaux et les pharmaciens.

[Lire la suite](#)

J'exploite un couvoir

Dans le cadre des enregistrements pour les producteurs de volaille, les couvoirs ont également accès au Registre AB.

[Lire la suite](#)

Je suis producteur

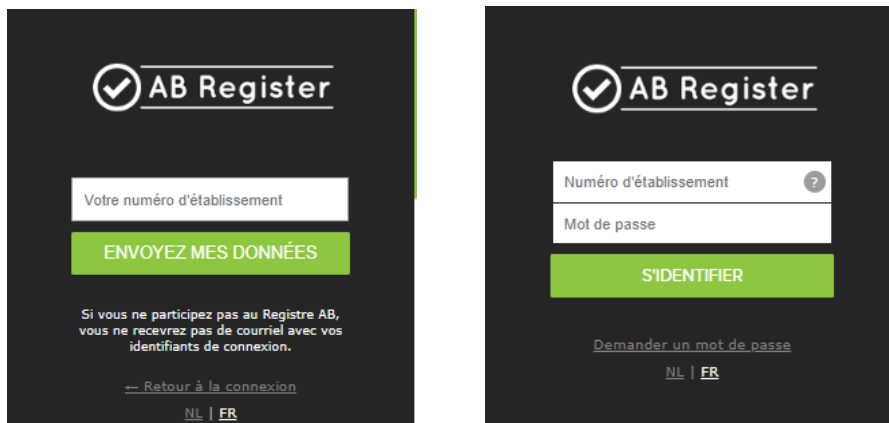
Le Registre AB est accessible aux éleveurs qui sont affiliés aux systèmes de qualité Belpork, Belplume, IKM-Vlaanderen ainsi qu'aux participants volontaires.

[Lire la suite](#)

3. Cliquez sur le bouton 'Connexion producteur' pour accéder au portail des producteurs.



4. Cliquez sur 'Demander un mot de passe', entrez ensuite votre numéro d'établissement¹ et cliquez sur 'Envoyez-moi mes données de connexion'. Vous recevrez un e-mail contenant un lien permettant de réinitialiser votre mot de passe.



5. Cliquez sur le lien dans le courriel que vous avez reçu, puis choisissez un nouveau mot de passe.
6. Effectuez la procédure de lancement en contrôlant les coordonnées de base (adresse et données relatives à l'exploitation) de votre entreprise, et en les complétant éventuellement. Vérifiez bien si l'adresse électronique mentionnée est correcte. Celle-ci est utilisée pour toute correspondance

¹ Le numéro d'établissement est une version abrégée du numéro de troupeau et est composé de 8 chiffres. Il s'agit du numéro de troupeau non précédé de BE et sans les 4 derniers chiffres de l'espèce animale, par exemple 0101 ou 0201 ou 0301.

ultérieure et pour l'envoi de vos données de connexion à l'avenir. Vous serez également invité à choisir un nouveau mot de passe. Veillez à ce que votre mot de passe compte au total au moins 8 caractères, comprenant au moins 1 majuscule, au moins 1 minuscule et au moins 1 chiffre.

Vérifiez et complétez vos informations

Vérifiez les informations ci-dessous et complétez-les si nécessaire avant de travailler avec le Registre AB.

Données de correspondance

i Attention, ces coordonnées seront utilisées pour la correspondance

Numéro d'établissement 01234567

Langue * Français ▼

Nom * AB-Register test

Adresse électronique * roxane.deconinck@vlam.be

Cette adresse électronique sera utilisée par le Registre AB pour vous envoyer les courriels standardisés. Ces courriels peuvent contenir des informations confidentielles et strictement personnelles concernant l'utilisation d'antibiotiques dans votre exploitation. Choisissez donc cette adresse électronique avec prudence.

Données d'identification

Nom d'utilisateur 01234567

Mot de passe *

Répéter le mot de passe *

- répétez le mot de passe
- 1 majuscule
- 1 minuscule
- 1 chiffre
- min. 8 caractères

Je confirme avoir pris connaissance du Règlement 'Registre AB' sur lequel je marque mon accord. Je marque également mon accord par rapport aux éventuelles modifications apportées à ce document suite aux décisions prises par le Conseil d'Administration de Registre AB asbl. Je déclare avoir pris connaissance du fait que toute modification me sera communiquée à l'adresse e-mail susmentionnée.

CONTINUER

Avez-vous besoin d'aide ? Envoyez un courriel à helpdesk@abregister.be ou appelez le helpdesk : 02 808 50 93

7. Cliquez ensuite sur le bouton 'Porcs' et complétez vos données si nécessaire.



AB Register

Vérifiez et complétez vos informations

Veuillez compléter ci-dessous les données relatives à votre troupeau porcin.

Données relatives aux troupeaux porcins

Numéro de troupeau	BE01234567-0201 ?
Nom d'entreprise *	AB-Register test
Nom *	AB-Register test
Responsable sanitaire *	x
E-mail *	roxane.deconinck@vlam.be
Téléphone	014232385
Adresse de correspondance *	Hagenbroek 167 2500 Geel Belgique
Adresse de l'exploitation *	Hagenbroek 167 2500 Geel
Pays *	Belgique
Numéro de TVA *	1234567891

Qui est votre vétérinaire de guidance ?

Vétérinaire / PMV ? Sélectionner...

Accord "Conditions d'utilisation Registre AB": Par la présente je déclare être d'accord avec les [Conditions d'utilisation du Registre AB](#)

CONTINUER

8. Contrôlez soigneusement l'adresse e-mail fournie. Cette adresse sera utilisée pour la correspondance ultérieure et l'envoi des rapports d'exploitation. L'ASBL Belpork ne peut être tenue pour responsable de la perte d'informations si l'adresse e-mail fournie par le producteur n'était pas correcte.

9. Appuyez sur le bouton 'Démarrer Registre AB'.

Vous recevrez par courrier électronique la confirmation que vous avez parcouru avec succès la procédure de lancement et que vous avez désormais accès au Registre AB.

3. Fonctionnalités

Lorsque vous vous connectez au portail des producteurs, la page d'accueil s'ouvre. Dans cette page d'accueil, vous pouvez cliquer sur le troupeau dont vous voulez consulter les informations. Dans le bas de la page, vous trouverez un bouton vous permettant d'accéder aux paramètres (voir 8).

Le Registre AB est utilisé pour plusieurs espèces animales. Les producteurs qui élèvent exclusivement des porcs ne verront qu'un seul bouton avec un troupeau de porcs dans leur portail.

En cliquant sur le troupeau, vous pouvez consulter les fonctionnalités suivantes :



The screenshot shows the AB Register interface for 'Porcs'. The navigation bar includes: Résumé, Enregistrements, Rapports d'exploitation, plan sanitaire d'élevage, Procurations, Données d'exploitation, and Tool-NRT. The main content area displays a table of records with columns for date, product name, quantity, and status. Callouts provide detailed descriptions for each feature:

- Enregistrements:** Compte rendu de toutes les données enregistrées pour votre exploitation. Vous pouvez les consulter, les contrôler et signaler les erreurs éventuelles.
- Plan sanitaire d'élevage :** aperçu de votre plan sanitaire d'élevage. Celui-ci est établi par votre vétérinaire. Lorsque le vétérinaire a établi le PSE, cela apparaît ici.
- Données de l'exploitation:** Compte rendu des données de l'exploitation. Veillez à ce qu'elles soient à jour.
- Résumé:** Affichage des enregistrements les plus récents introduits par votre ou vos fournisseurs, ainsi qu'un aperçu des rapports d'exploitation non lus.
- Rapports d'exploitation :** Compte rendu des rapports d'exploitation établis après analyse des données pour votre entreprise.
- Procurations :** Compte rendu des procurations automatiques et accordées. C'est également ici que vous pouvez accorder et supprimer des procurations.
- Outil NRT :** Outil vous permettant de contrôler l'évolution de vos enregistrements. Vous pouvez également voir dans quelle zone se situe votre utilisation des antibiotiques.

Date	Produit	Quantité	Statut
13-10-2021	DUPHAMOX LA opl. inj. 250 ml	1 emballage(s)	Porcelets sevrés
06-09-2021	DOKAMOX 100 mg/g premix 25 kg	6 kg	Porcelets sevrés
01-09-2021	DOKAMOX 100 mg/g premix 25 kg	6 kg	Porcelets sevrés

Les différentes fonctionnalités sont expliquées en détail dans le présent manuel.

4. Résumé




La page 'Résumé' vous donne accès à plusieurs listes :

- **Les nouveaux enregistrements depuis la dernière connexion**

The screenshot shows a card with a green checkmark icon and the text 'Nouveaux enregistrements depuis la dernière connexion'. Below the card, it states 'Aucun enregistrement trouvé.' and includes a link 'Voir tous les enregistrements'.

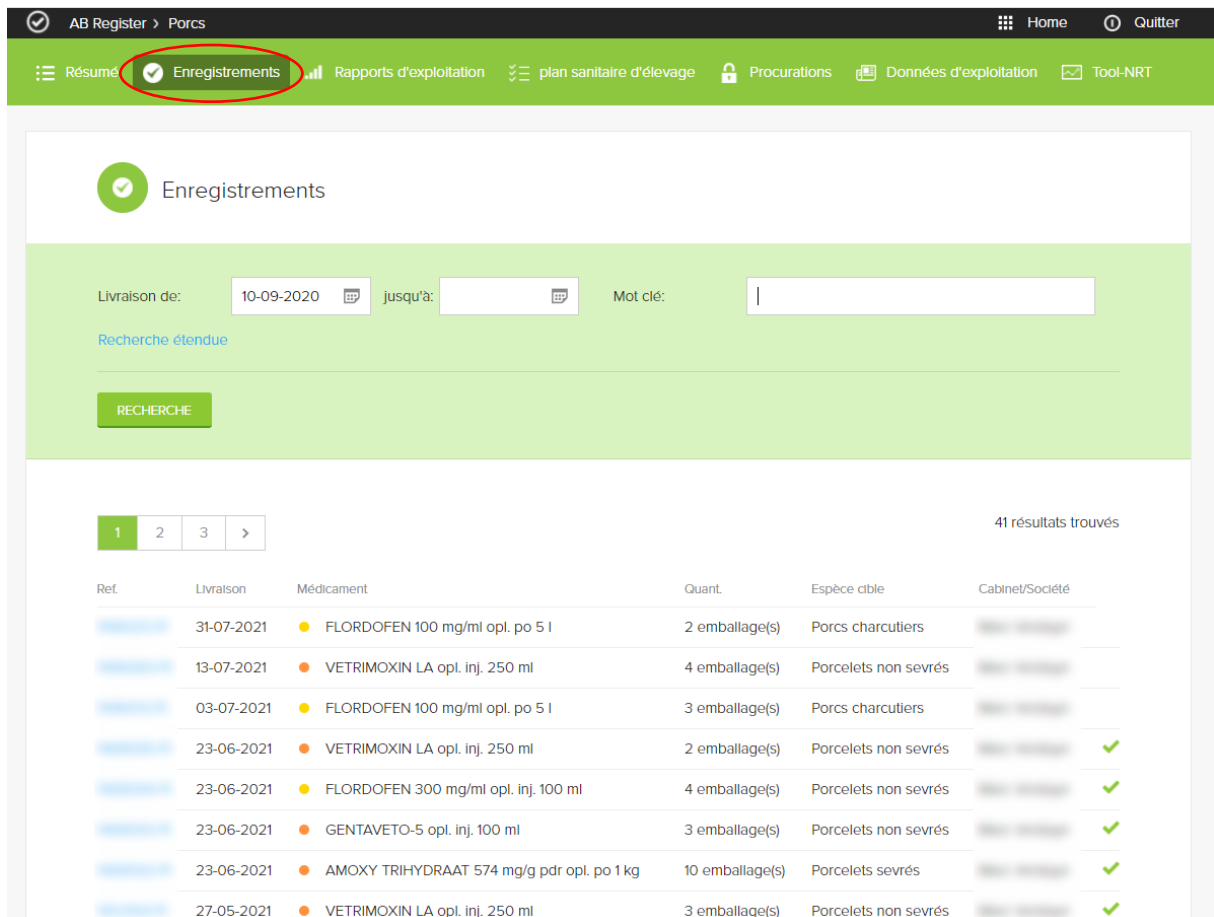
Cliquez sur 'Voir tous les enregistrements' pour accéder à la page 'Enregistrements'.

- **Les rapports non consultés**

Rapport d'exploitation	Période d'enregistrement	Reçu le	Statut	Plan d'action
 938360301.2018.P2	01-04-2017 31-03-2018	12-10-2018		

5. Enregistrements

Afin de vous assurer que tous les médicaments fournis aient été effectivement enregistrés pour votre exploitation, vous êtes tenu de vérifier les enregistrements pour votre exploitation à chaque fois, via l'onglet 'Données enregistrées'.



AB Register > Porcs Home Quitter

Résumé **Enregistrements** Rapports d'exploitation plan sanitaire d'élevage Procurations Données d'exploitation Tool-NRT

Enregistrements

Livraison de: 10-09-2020 jusqu'à: Mot clé:

Recherche étendue

RECHERCHE

41 résultats trouvés

Ref.	Livraison	Médicament	Quant.	Espèce cible	Cabinet/Société
[ref]	31-07-2021	FLORDOFEN 100 mg/ml opl. po 5 l	2 emballage(s)	Porcs charcutiers	
[ref]	13-07-2021	VETRIMOXIN LA opl. inj. 250 ml	4 emballage(s)	Porcelets non sevrés	
[ref]	03-07-2021	FLORDOFEN 100 mg/ml opl. po 5 l	3 emballage(s)	Porcs charcutiers	
[ref]	23-06-2021	VETRIMOXIN LA opl. inj. 250 ml	2 emballage(s)	Porcelets non sevrés	✓
[ref]	23-06-2021	FLORDOFEN 300 mg/ml opl. inj. 100 ml	4 emballage(s)	Porcelets non sevrés	✓
[ref]	23-06-2021	GENTAVETO-5 opl. inj. 100 ml	3 emballage(s)	Porcelets non sevrés	✓
[ref]	23-06-2021	AMOXY TRIHYDRAAT 574 mg/g pdr opl. po 1 kg	10 emballage(s)	Porcelets sevrés	✓
[ref]	27-05-2021	VETRIMOXIN LA opl. inj. 250 ml	3 emballage(s)	Porcelets non sevrés	✓

En cliquant sur le numéro de référence d'un enregistrement, vous voyez apparaître les détails de l'enregistrement.

Les détails comprennent la date de livraison, le type de médicament (produit livré) et ses codes couleur AMCRA et cti-ext, la quantité livrée, l'animal cible, les indications d'utilisation, le type de document, le numéro du document et les coordonnées du fournisseur.

Les enregistrements soupçonnés d'être incorrects sont indiqués par un triangle de danger orange en regard du champ concerné. Cette indication apparaît déjà dans l'aperçu de tous vos enregistrements. En passant le curseur sur le triangle de danger, vous pouvez lire le message d'erreur.

110701-PI 05-10-2021 ● CEVAXEL RTU 50 mg/ml opl. inj. 100 ml 2 verpakking(en) ⚠ Vleesvarkens LIHIRO vets

Dans le détail de l'enregistrement, il est aussi possible de consulter les paramètres éventuellement incorrects:

✓

Détail de l'information enregistrée

Type de document	Document d'administration et de fourniture
Numéro de document	8454454456
Livraison le	17-11-2021
Espèce cible	Porcs charcutiers ⚠
Médicament	● A <div style="background-color: #333; color: white; padding: 2px; font-size: 8px; display: inline-block;">Enregistrement éventuellement incorrect: le médicament ne s'applique pas à l'animal cible et la quantité délivrée trop élevée/faible</div>
Quantité	1000 conditionnement(s) ⚠
Indication d'utilisation	-
Cabinet	
Vétérinaire	

L'enregistrement est-il erroné ? [Signalez-le nous.](#)

Les enregistrements sont vérifiés pour déterminer si la quantité enregistrée est plausible.

AB Register > Porcs

Home Quitter

Résumé Enregistrements Rapports d'exploitation plan sanitaire d'élevage Procurations Données d'exploitation Tool-NRT

Retour à l'aperçu des enregistrements

Détail de l'information enregistrée (ref. 1496125-P1)

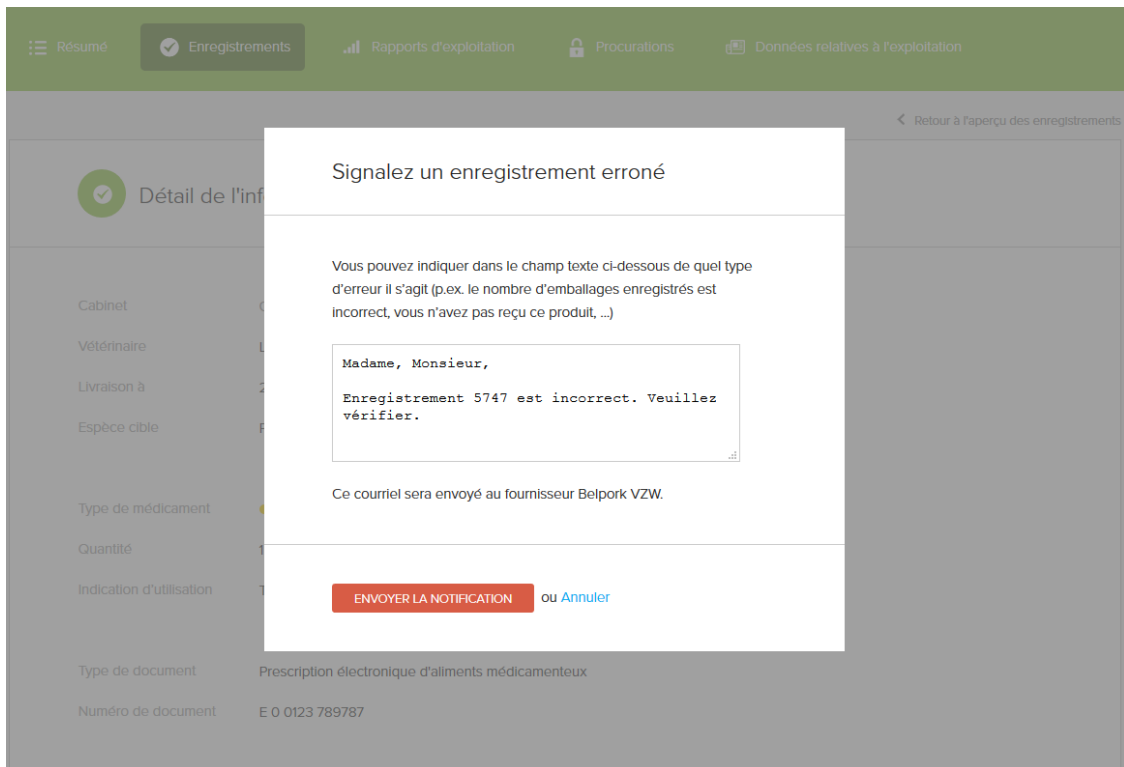
Type de document	Document d'administration et de fourniture
Numéro de document	
Livraison le	31-07-2021
Espèce cible	Porcs charcutiers
Médicament	FLORDOFEN 100 mg/ml opl. po 5 l (cti-ext. 462133-03)
Quantité	2 conditionnement(s)
Indication d'utilisation	Affections respiratoires
Cabinet	CV
Vétérinaire	

L'enregistrement est-il erroné? [Signalez-le nous.](#)

Importé automatiquement le 19-08-2021

Une initiative de Registre AB asbl NL | FR

Si vous constatez que l'enregistrement n'est pas correct, vous pouvez le signaler au fournisseur en cliquant sur le bouton 'Signaler une erreur'. À l'écran apparaît alors une fenêtre présentant un champ où vous pourrez indiquer l'erreur constatée (par exemple, le nombre de conditionnements enregistrés est erroné, vous n'avez pas réceptionné ce produit, mauvaise catégorie d'animal, ...).



Dès la réception de votre remarque, le fournisseur recevra un courriel l'invitant à corriger l'erreur. Une copie de ce courriel vous sera adressée mais vous-même n'avez plus d'autre démarche à entreprendre. Après avoir signalé l'erreur, il est préférable de vérifier qu'elle a été corrigée.

Dans l'écran de détail de l'enregistrement, vous pouvez également consulter l'historique du couplage à Sanitel-Med. Vous pouvez ainsi vérifier quels enregistrements ont déjà fait l'objet d'un couplage à Sanitel-Med, à quel moment le couplage est intervenu et quel 'numéro de référence Sanitel' (= 'Notification ID' dans Sanitel-Med) leur a été attribué lors du couplage.

Certains enregistrements peuvent être bloqués par Sanitel-Med (parce que le vétérinaire prescripteur n'est par exemple pas connu dans le Registre AB). Un point d'exclamation apparaîtra alors en regard de ces enregistrements. En consultant l'écran de détail de ces enregistrements, vous pourrez alors prendre connaissance des raisons qui ont entraîné l'échec du couplage. Votre vétérinaire en sera également informé dans son portail. Il importe que ces enregistrements soient adaptés par votre vétérinaire de telle sorte qu'ils puissent par la suite être effectivement couplés à Sanitel-Med.

AB Register > Porcs Home Quitter

Résumé **Enregistrements** Rapports d'exploitation plan sanitaire d'élevage Procurations Données d'exploitation Tool-NRT

Enregistrements

Livraison de: 10-09-2020 jusqu'à: Mot clé:

Médicament: Rechercher par nom, code CNK ou cti-ext...

Code couleur AMCRA: Sélectionner...

Fournisseur: Tous

Ref. Sanitel:

Numéro de référence:

Espèce cible: Tous

Statut Sanitel: Erreur

RECHERCHE

11 résultats trouvés

Cet enregistrement n'a pas pu être envoyé à Sanitel-Med.
Le numéro de document a déjà été enregistré dans Sanitel-MED. Si cette inscription a été faite directement par vous dans Sanitel-Med, vous n'avez rien d'autre à faire.

Ref.	Livraison	Médicament			
	30-03-2021	L-SPEC PULVIS pdr oplosb. po 1,5 kg	1 emballage(s)	Porcelets non sevrés	!
	30-03-2021	VETRIMOXIN LA opl. inj. 250 ml	1 emballage(s)	Porcelets non sevrés	!
	30-03-2021	GENTAVETO-5 opl. inj. 100 ml	2 emballage(s)	Porcelets non sevrés	!
	09-03-2021	GENTAVETO-5 opl. inj. 100 ml	3 emballage(s)	Porcelets non sevrés	!
	09-03-2021	VETRIMOXIN LA opl. inj. 250 ml	3 emballage(s)	Porcelets non sevrés	!

AB Register > Porcs Home Quitter

Résumé **Enregistrements** Rapports d'exploitation plan sanitaire d'élevage Procurations Données d'exploitation Tool-NRT

[Retour à Détail de l'information enregistrée](#)

Détail de l'information enregistrée (ref. [REDACTED]-PO) > Historique de changement

Historique

A 13 juillet 2021 par [Sanitel DLP batch] à 02:13

Sanitel-MED 'Document ID'	>	[REDACTED]
Sanitel-MED 'Notification ID'	>	[REDACTED]
Status Sanitel-Med	>	[REDACTED]

6. Rapports d'exploitation

Tous les enregistrements collectés sont transmis de manière codée (et anonymisée) à l'unité scientifique au sein d'AMCRA asbl. Les données sont analysées par numéro de troupeau et un rapport d'exploitation individuel est rédigé à des intervalles fréquents. Ce rapport vise à améliorer la guidance ultérieure de l'exploitation. Examinez ce rapport avec votre vétérinaire de guidance, celui-ci étant le mieux placé pour vous conseiller concernant l'utilisation justifiée et durable des médicaments dans votre exploitation.

Dès qu'un nouveau rapport d'exploitation est disponible, vous en êtes informé par courriel. Sous l'onglet 'rapports d'exploitation', vous pouvez consulter en permanence les rapports relatifs à votre exploitation. Par rapport d'exploitation un statut de rapport utilisateur zéro, problème, vert, jaune ou rouge est attribué (voir liste des définitions en annexe 2). En fonction du cahier des charges auquel vous participez, des mesures peuvent être couplées à un statut rouge. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet dans le cahier des charges en question.

AB Register > Porcs Home Quitter

Résumé Enregistrements **Rapports d'exploitation** plan sanitaire d'élevage Procurations Données d'exploitation Tool-NRT

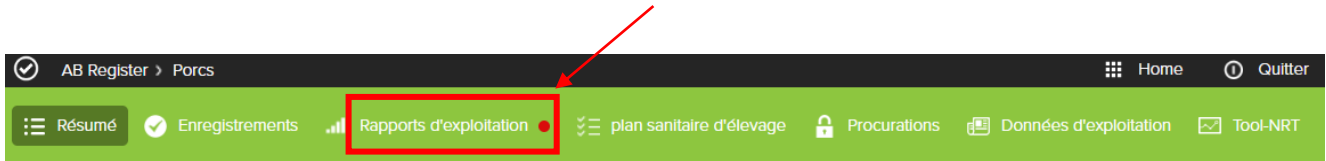
Rapports d'exploitation

20 résultats trouvés

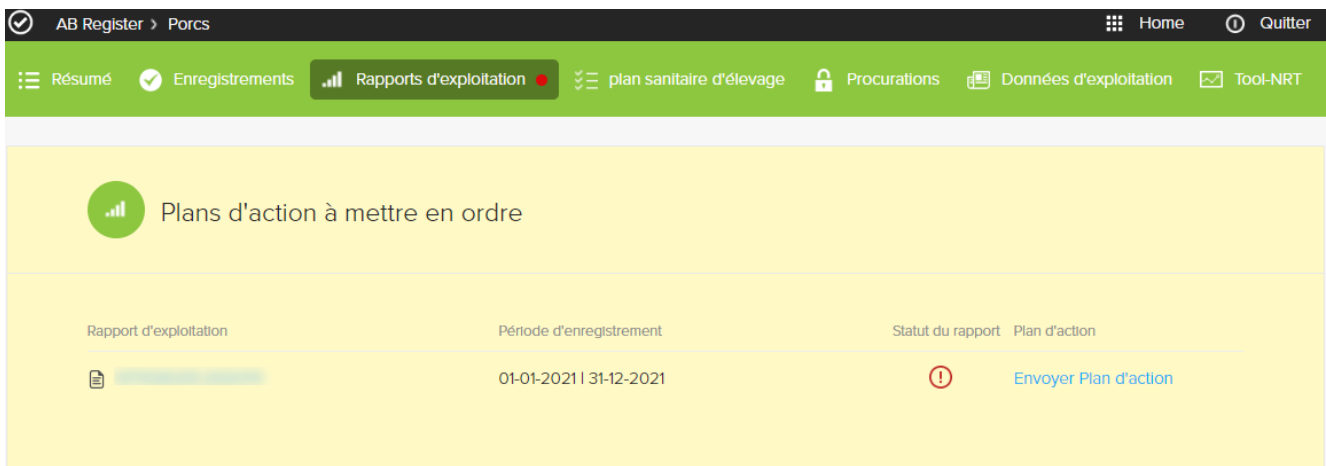
Rapport d'exploitation	Période d'enregistrement	Reçu le	Statut du rapport	Plan d'action
[blurred]	01-04-2020 31-03-2021	28-06-2021		
[blurred]	01-01-2020 31-12-2020	18-03-2021		
[blurred]	01-10-2019 30-09-2020	10-12-2020		
[blurred]	01-07-2019 30-06-2020	25-09-2020		

Le chapitre 'Rapport périodique' du manuel d'utilisation explique comment interpréter le rapport d'exploitation. Vous pouvez télécharger le document sur le site internet www.registreab.be.

Une puce rouge en regard de 'Rapports d'exploitation' signifie qu'un plan d'action doit être établi. À chaque édition d'un rapport d'exploitation, vous devez bien consulter vous-même le code d'action en regard du rapport. Il se peut en effet qu'il n'y ait pas de puce rouge en regard de 'Rapports d'exploitation', mais qu'une action autre que l'établissement d'un plan d'action doive être entreprise.




Dans l'onglet 'Rapports d'exploitation', vous voyez un aperçu de tous vos rapports périodiques pour lesquels un plan d'action doit être introduit. En dessous figurent tous les rapports d'exploitation que vous avez reçus dans le passé.



Votre vétérinaire reçoit également une notification selon laquelle un plan d'action doit être établi pour votre exploitation. Le plan d'action peut être introduit par le vétérinaire ou par le producteur lui-même.

Vous pouvez introduire un plan d'action en appuyant sur 'Introduire un plan d'action'. Une fenêtre s'ouvre. Vous avez le choix de télécharger un fichier ou de compléter le plan d'action en ligne.



Plan d'action pour le rapport XXXXXXXXXXXX

Veuillez remplir votre plan d'action, si vous avez des questions à ce sujet, veuillez contacter Belpork à info@belpork.be ou 02 486 64 96.

Pour ce plan d'action, vous avez le choix entre télécharger un fichier ou compléter votre plan d'action en ligne


TÉLÉCHARGER LE FICHER

COMPLÉTER EN LIGNE

ENVOYER LE PLAN D'ACTION

ou [Annuler](#)

Pour introduire un fichier, cliquez sur 'Télécharger le fichier'. Vous pouvez ensuite ajouter votre plan d'action depuis votre ordinateur en cliquant sur 'Ajouter un fichier'. Avant de pouvoir introduire définitivement votre plan d'action, vous devez cocher la case 'Je déclare que ces informations sont complètes et correctes'.



Plan d'action pour le rapport XXXXXXXXXXXX

Veuillez remplir votre plan d'action, si vous avez des questions à ce sujet, veuillez contacter Belpork à info@belpork.be ou 02 486 64 96.

Pour ce plan d'action, vous avez le choix entre télécharger un fichier ou compléter votre plan d'action en ligne

TÉLÉCHARGER LE FICHER

COMPLÉTER EN LIGNE

Annexes

[+ Ajouter un fichier](#)

Je déclare que ces informations sont complètes et correctes

ENVOYER LE PLAN D'ACTION

ou [Annuler](#)

Si vous choisissez de compléter le plan d'action en ligne, cliquez sur 'Compléter en ligne'. Le plan d'action en ligne s'ouvre. Complétez tous les champs requis. Avant de pouvoir introduire définitivement votre plan d'action, vous devez cocher la case 'Je déclare que ces informations sont complètes et correctes'.

Plan d'action pour le rapport XXXXXXXXXXXX

Veuillez remplir votre plan d'action, si vous avez des questions à ce sujet, veuillez contacter BePork à info@belpork.be ou 02 486 64 96.

Pour ce plan d'action, vous avez le choix entre télécharger un fichier ou compléter votre plan d'action en ligne

1. Général

1.1. Nom vétérinaire

1.2. Numéro d'ordre

2. Utilisation d'antibiotiques

2.1. Un examen diagnostique (p. ex. bactériologie, PCR, sérologie, autopsie, ...) a-t-il été réalisé avec ou sans test de sensibilité aux antibiotiques, pendant la période faisant l'objet du rapport d'exploitation?

OUI	NON	OUI, AVEC ANTILOGRAMME
-----	-----	------------------------

7. Plan sanitaire d'élevage

Le plan sanitaire d'élevage doit être établi par votre vétérinaire de guidance d'exploitation si vous êtes agréé comme producteur BePork. Si vous êtes participant volontaire, il n'est pas nécessaire d'établir un PSE.

Si aucun plan sanitaire d'élevage n'a encore été établi, vous pouvez le voir dans l'onglet 'Plan sanitaire d'élevage' et le message 'Aucun enregistrement trouvé' apparaît.

The screenshot shows the AB Register web application interface. The top navigation bar is green and contains the following items: 'Résumé', 'Enregistrements', 'Rapports d'exploitation', 'plan sanitaire d'élevage' (circled in red), 'Procurations', 'Données d'exploitation', and 'Tool-NRT'. Below the navigation bar, there is a white box with a green checkmark icon and the text 'Nouveaux enregistrements depuis la dernière connexion'. Below this, there is a message 'Aucun enregistrement trouvé.' and a blue link 'Voir tous les enregistrements'.

Dans l'onglet Résumé du portail fournisseur, vous verrez, le cas échéant, un aperçu des mesures encore à prendre. Lorsque vous cliquez sur 'Affichez votre plan sanitaire d'élevage actuel', vous pouvez consulter l'ensemble de votre plan sanitaire d'élevage.

AB Register > Porcs

Home Quitter

Résumé Enregistrements Rapports d'exploitation plan sanitaire d'élevage Procurations Données d'exploitation Tool-NRT

Mesures a encore mettre en oeuvre dans l'actuel plan sanitaire d'élevage (1)

Qualité de l'eau d'abreuvement
open putwater

Mesures	Responsable	Délai , échéance, date limite
leidingen ontsmetten	veehouder	30-06-2022

[Affichez votre plan sanitaire d'élevage actuel!](#)

Vous pouvez naviguer vers tous les plans sanitaires d'élevage enregistrés en cliquant sur l'onglet 'Plan sanitaire d'élevage'.

AB Register > Porcs

Home Quitter

Résumé Enregistrements Rapports d'exploitation **plan sanitaire d'élevage** Procurations Données d'exploitation Tool-NRT

Les plans sanitaires d'élevage déjà créés par votre vétérinaire de guidance d'exploitation peuvent être consultés ici. L'onglet Plan sanitaire d'élevage est subdivisé en deux volets. D'une part les 'Mesures actuelles du plan sanitaire d'élevage', qui vous montrent pour quels critères une amélioration est possible ou requise, quelles mesures ont été prescrites par votre vétérinaire et si celles-ci ont déjà été appliquées.

Mesures actuelles du plan sanitaire d'élevage (0/1)

Qualité de l'eau d'abreuvement
open putwater

Mesures	Responsable	Délai , échéance, date limite
<input checked="" type="checkbox"/> leidingen ontsmetten	veehouder	30-06-2022

D'autre part l'aperçu 'Plan sanitaire d'élevage', où vous pouvez consulter tous les plans sanitaires d'élevage complétés pour votre troupeau de porcs.

Plans de santé d'entreprise

Periode	Cabinet	Vétérinaire	Dernière modification	Mesures	Statut	
23-01-2022 22-01-2023			23-01-2022	0/1	Envoyé	Consulter

Vous pouvez consulter le détail de votre plan sanitaire d'élevage en cliquant sur 'Consulter'.

plan sanitaire d'élevage

Général

Nom vétérinaire

Numéro d'ordre

Date

23-01-2022

Sur le portail producteur, il n'y a aucune adaptation possible du plan sanitaire d'élevage. Lorsqu'une mesure a déjà été appliquée ou qu'une autre modification doit être apportée, nous vous recommandons de prendre contact avec votre vétérinaire de guidance d'exploitation, étant donné qu'il est le seul à pouvoir effectuer ces modifications.

Votre vétérinaire de guidance d'exploitation peut également choisir d'établir le plan sanitaire d'élevage à l'aide de son propre logiciel. Dans ce cas, vous ne pouvez pas consulter les plans sanitaires d'élevage sur votre portail producteur dans le Registre AB. Vous recevez alors la notification suivante dans le cadre jaune de votre portail:

AB Register > Porcs
Home Quitter

Résumé Enregistrements Rapports d'exploitation plan sanitaire d'élevage Procurations Données d'exploitation

Votre vétérinaire d'exploitation mandaté utilise son propre logiciel pour l'établissement du plan sanitaire d'exploitation. Veuillez à ce que le plan sanitaire d'exploitation soit établi tous les 12 mois et disponible à tout moment dans votre exploitation.

Plans de santé d'entreprise

Periode	Cabinet	Vétérinaire	Dernière modification	Mesures	Statut	
16-12-2021 15-12-2022	Provet Dierenartsenpraktijk BVBA	Annelies Van Poucke (N5702)	16-12-2021	-	Envoyé	Consulter

En tant que vétérinaire d'exploitation, vous pouvez également établir le plan sanitaire d'élevage de vos clients BePork à l'aide de votre propre système. Si vous utilisez votre propre logiciel pour le plan sanitaire d'élevage, le template que vous utilisez doit d'abord être approuvé par l'ASBL Belpork.

Au moyen du bouton 'Paramètres – Paramètres plan sanitaire d'exploitation', vous pouvez indiquer si vous travaillez dans le Registre AB ou si vous utilisez votre propre système. Par défaut, il sera indiqué que vous utilisez le Registre AB.



AB Register > Paramètres Home Quitter

Paramètres d'importation Mapping Médicament Mapping Espèce cible Codes des indications d'utilisation Paramètres du plan sanitaire d'exploitation

Paramètres du plan sanitaire d'exploitation

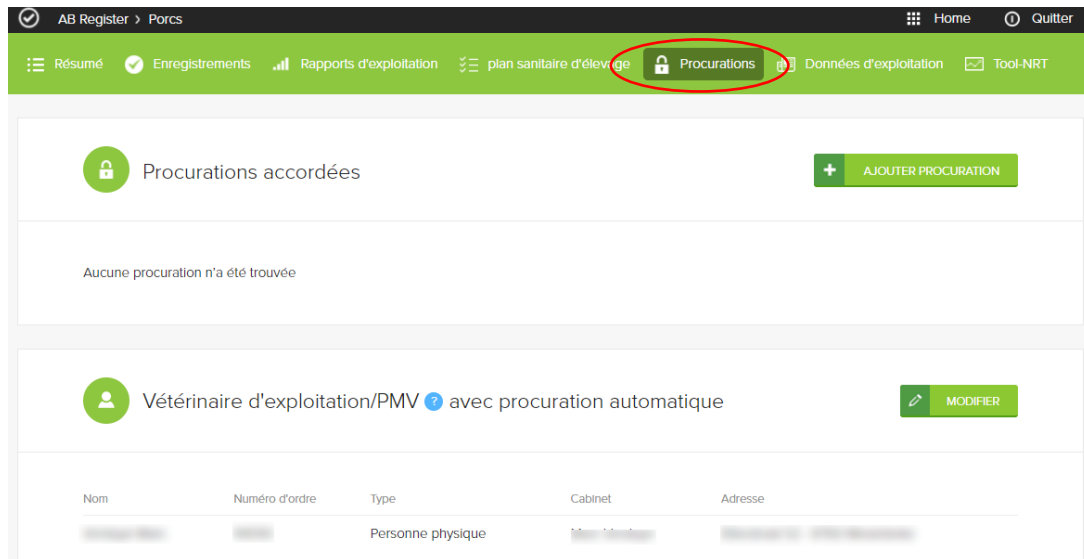
Vous pouvez indiquer ici si vous établissez le plan sanitaire d'exploitation pour vos clients BePork au moyen du Registre AB ou de votre propre système. Si vous utilisez votre propre logiciel pour le plan sanitaire d'exploitation, le template que vous utilisez doit cependant d'abord être approuvé par l'ASBL Belpork

L'établissement de plans sanitaires d'exploitation s'effectue au moyen de REGISTRE AB SYSTÈME PROPRE

8. Procurations

Le portail des producteurs vous permet de gérer vos procurations. Le fournisseur qui a une procuration pour votre exploitation a ainsi accès à toutes les données enregistrées pour votre exploitation, ainsi qu'aux rapports d'exploitation. Ces informations peuvent être utiles dans le cadre de la guidance d'exploitation.

Il y a, d'une part, les procurations que vous pouvez octroyer vous-même à certains fournisseurs (p.ex. à un fabricant d'aliments composés). Et il y a, d'autre part, la procuration automatique que le cabinet vétérinaire de votre vétérinaire de guidance d'exploitation reçoit toujours. Une procuration automatique au vétérinaire de guidance d'exploitation est nécessaire pour que celui-ci puisse introduire un plan d'action ou un plan sanitaire d'élevage.



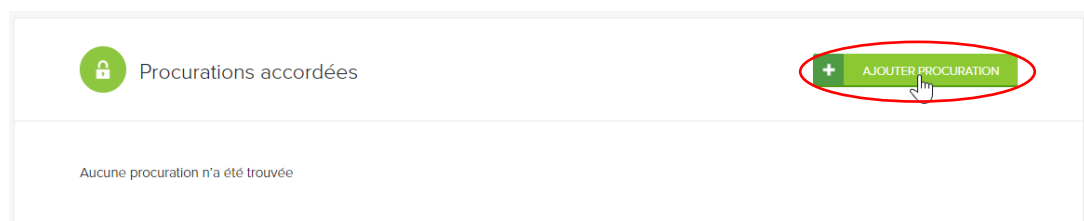
- **Vétérinaire de guidance d'exploitation :**

Vous trouverez ici le nom du vétérinaire avec lequel vous avez conclu un contrat pour la guidance d'exploitation. Ces données sont demandées lors de la procédure de lancement. Ce vétérinaire et le CV pour lequel il travaille reçoivent une procuration automatique pour votre exploitation.

Lorsqu'un autre vétérinaire de guidance d'exploitation est désigné, vous devez enregistrer ce changement en cliquant sur le bouton 'Modifier'. Vous pouvez alors sélectionner un autre vétérinaire par le biais de son nom ou de son numéro d'ordre. Votre nouveau vétérinaire de guidance d'exploitation et son CV reçoivent alors automatiquement une procuration, et la procuration du vétérinaire de guidance d'exploitation précédent est retirée.

- **Procurations accordées :**

Vous pouvez ajouter des procurations ici, en cliquant sur le bouton 'Ajouter procuration'. Sur la base du nom ou du numéro d'identification du cabinet vétérinaire ou de l'entreprise, ou sur la base du numéro d'ordre du vétérinaire, vous pouvez indiquer un fournisseur dans le système.



Vous pouvez retirer une procuration en supprimant le fournisseur de la liste. Pour ce faire, cliquez sur 'Supprimer' à droite dans la fenêtre, au niveau du fournisseur concerné.

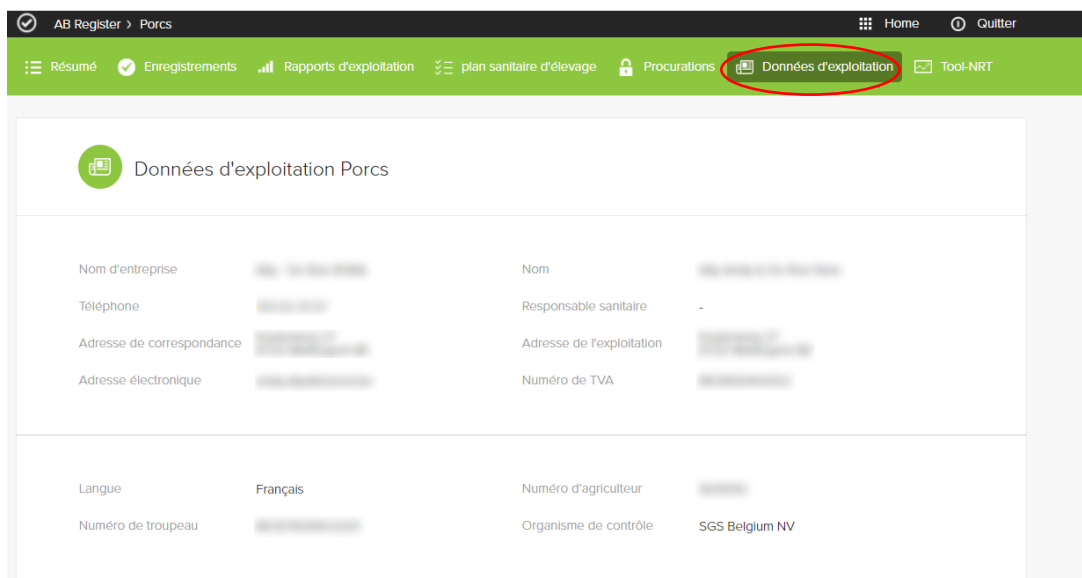
9. Données relatives à l'exploitation

L'onglet 'Données relatives à l'exploitation' vous permet de vérifier l'exactitude des données de base concernant votre exploitation. Au cas où vous constateriez des erreurs, vous pouvez communiquer les corrections par téléphone (02 486 64 96) ou par courriel (info@belpork.be) au helpdesk, après quoi ces adaptations seront intégrées dans la base de données.

L'onglet 'Données relatives à l'exploitation' comprend deux volets, à savoir :

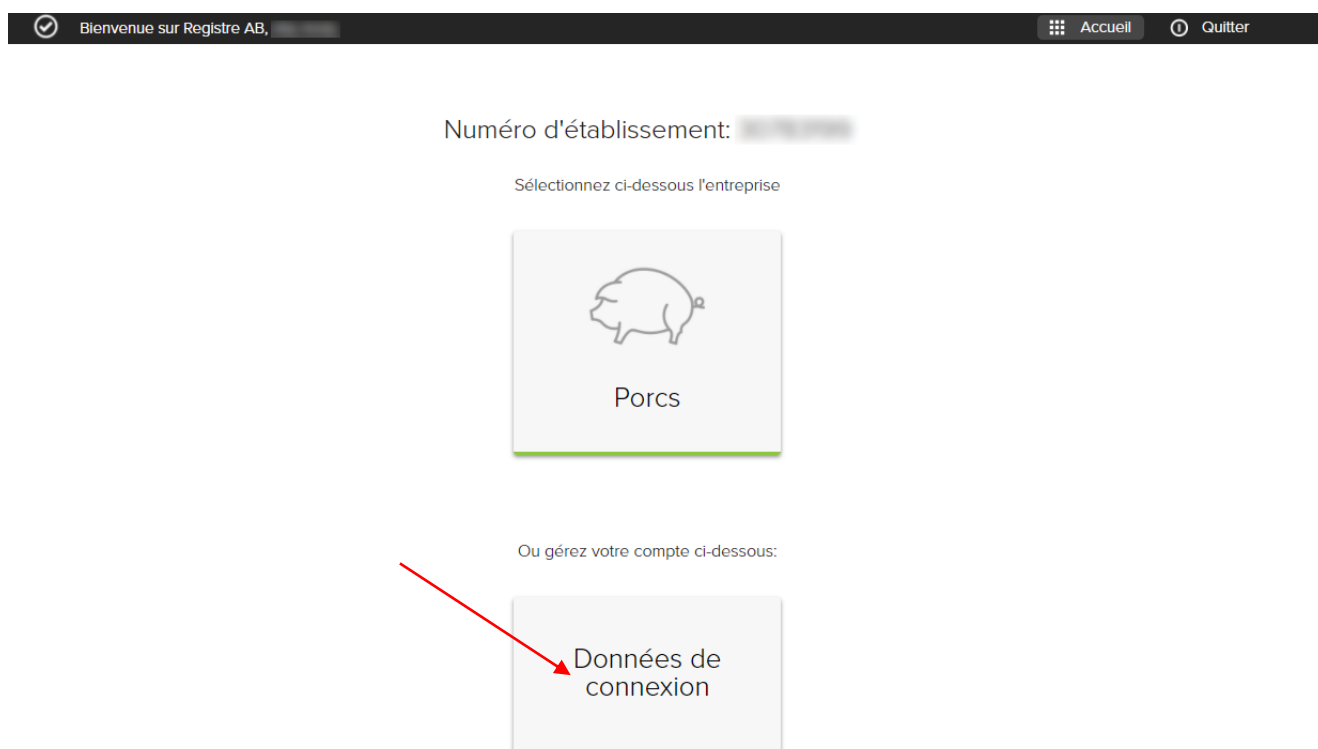
- Données relatives à l'exploitation: raison sociale, nom, numéro de troupeau, adresse de correspondance, adresse du troupeau, responsable, adresse e-mail, langue, langue, numéro de téléphone, numéro de TVA, numéro d'agriculteur et organisme d'inspection

Veillez à ce que votre adresse électronique soit toujours correcte. Elle constitue le canal de communication principal entre le gestionnaire du 'Registre AB' et vous-même.

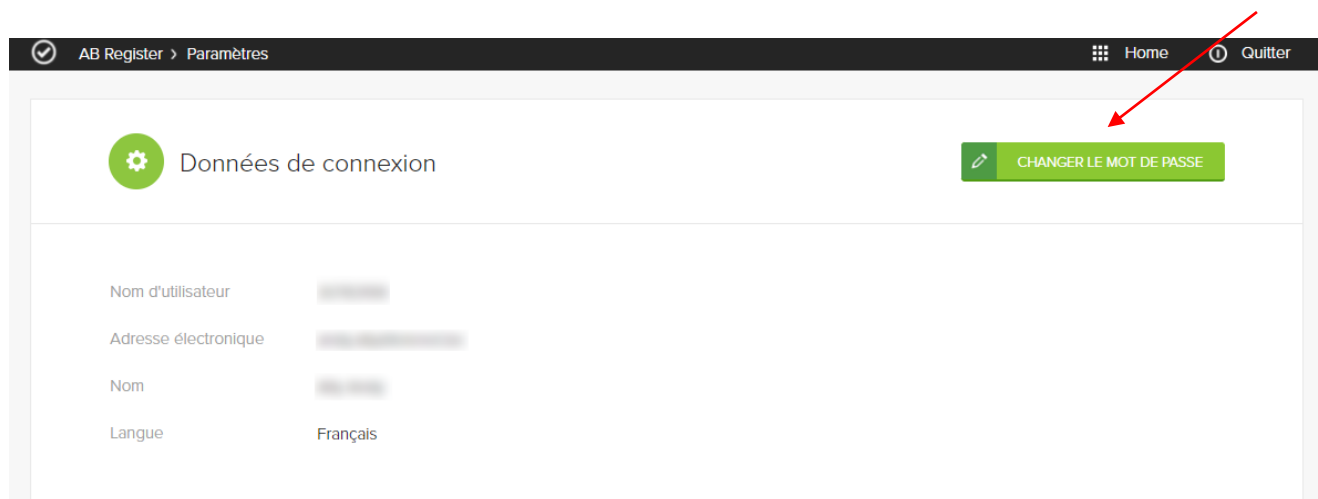


- Occupation animale moyenne : ces données sont d'une importance cruciale pour l'analyse de votre utilisation d'antibiotiques. A partir du 01/07/2018, les rapports d'analyse se basent sur la dernière déclaration 'Mestbank'. Les nombres d'animaux proviennent depuis lors de la base de données Sanitel, sur la base des données de recensement et de capacité disponibles dans la base de données Sanitel.

10. Paramètres



Via le bouton 'Données de connexion', il est possible de modifier le mot de passe. Cliquez pour ce faire sur 'Modifier'. Seul le mot de passe peut être modifié. Le nom d'utilisateur est toujours le numéro d'établissement de votre exploitation.



III. FIL CONDUCTEUR FOURNISSEURS

1. Introduction

Le 'Registre AB' se compose d'un portail destiné aux fournisseurs et d'un portail réservé aux producteurs, chacun prévoyant des droits et des fonctionnalités spécifiques. Le fil conducteur pour les fournisseurs explique l'utilisation du portail des fournisseurs. Il existe un manuel séparé pour les producteurs (voir 'fil conducteur producteurs').

L'enregistrement en ligne de toute médication fournie doit être effectué par le(s) fournisseur(s) à la demande des producteurs. Il existe trois types de fournisseurs, à savoir :

- le cabinet vétérinaire (CV) ;
- le fabricant d'aliments composés (FAC) ;
- le pharmacien (PHA).

Les vétérinaires prescripteurs doivent eux aussi s'enregistrer dans le Registre AB.

Le manuel vous explique ci-dessous comment accéder aisément au portail des fournisseurs et décrit les fonctionnalités qu'il comporte ainsi que les tâches qui vous incombent.

2. Procédure d'identification

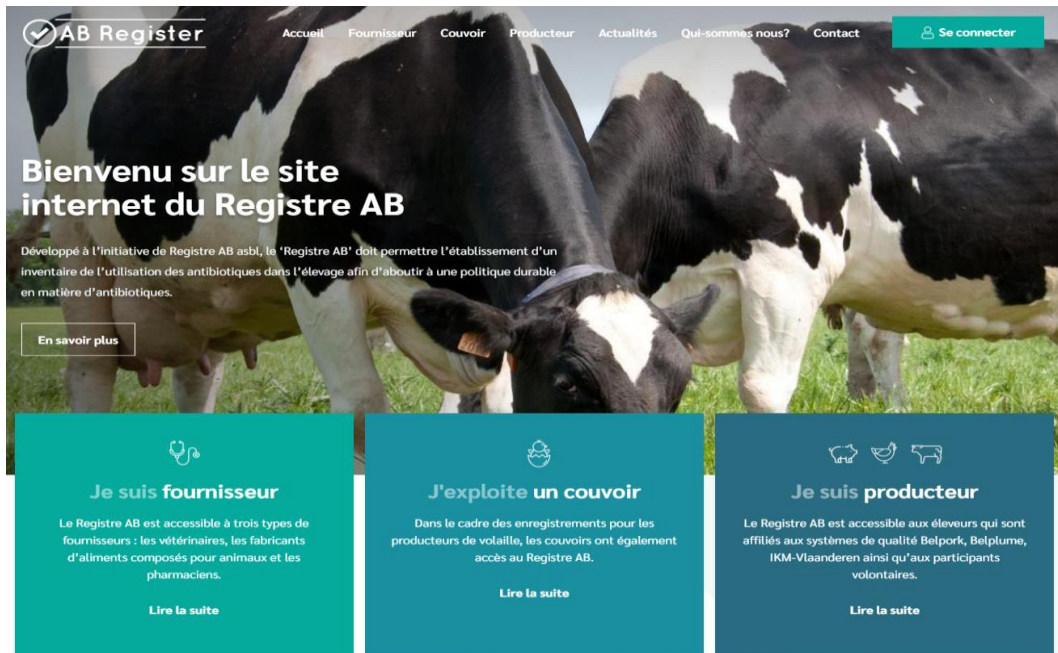
En tant que fournisseur, vous devez préalablement vous identifier dans le 'Registre AB' en parcourant la procédure d'identification. Cela vaut tant pour les cabinets vétérinaires et les fabricants d'aliments composés que pour les pharmaciens. En outre, les vétérinaires qui prescrivent des médicaments sans les fournir doivent également s'enregistrer dans le Registre AB. Ce sont les fabricants d'aliments composés et les pharmaciens qui enregistrent les médicaments prescrits dans le Registre AB, mais ces enregistrements ne sont complets et corrects que si nous disposons également de toutes les données du vétérinaire prescripteur.

Attention : les vétérinaires travaillant au sein d'un cabinet vétérinaire ne doivent pas s'enregistrer individuellement car ils relèvent du cabinet vétérinaire. Les fabricants d'aliments composés et les pharmaciens s'enregistrent sous le nom de leur société.

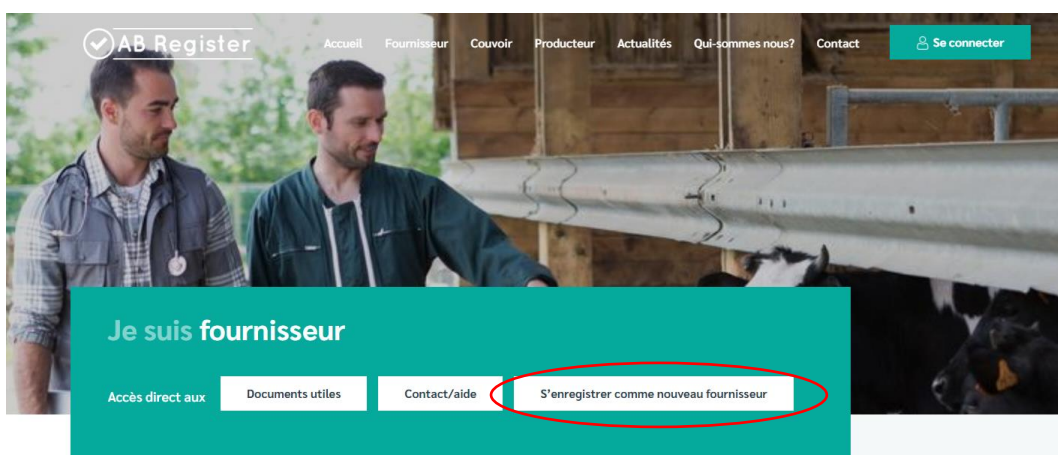
La procédure d'identification pour les fournisseurs se déroule en deux étapes. Dans un premier temps, le fournisseur doit s'enregistrer. Les cabinets vétérinaires doivent inscrire individuellement les vétérinaires affiliés.


2.1. Enregistrement du CV, du FAC ou du PHA

1. Consultez le site www.registreab.be. Nous vous conseillons d'utiliser le navigateur Google Chrome afin d'assurer un confort d'utilisation optimal.
2. Cliquez sur le bouton 'Se connecter' pour accéder au portail des fournisseurs. La page de choix de connexion apparaît automatiquement.



3. Cliquez sur 'S'enregistrer comme nouveau fournisseur'.
4. Vérifiez l'exactitude de votre adresse e-mail. Celle-ci fera office de nom d'utilisateur et sera utilisée pour toute correspondance ultérieure.





Enregistrer votre cabinet/entreprise

Type

Cabinet de vétérinaires

Numéro de TVA

Numéro de dépôt

Adresse

Téléphone

Fax (Facultatif)

Enregistrez-vous comme responsable

Numéro d'ordre

Numéro Sanitel

Nom

Prénom

GSM (Facultatif)

Données d'identification du cabinet de vétérinaires

Adresse électronique

Mot de passe

Répéter Mot de passe

ou [Login \(Identifiant\)](#)

5. Veuillez faire attention à l'adresse électronique donnée. L'adresse électronique est considérée comme le nom d'utilisateur et est également utilisée pour la correspondance future.
6. Vous devez également indiquer le numéro de l'opérateur Sanitel du vétérinaire responsable.
7. Vous recevrez par courriel un contrat standard rédigé entre Belpork asbl et le fournisseur. Lisez-le soigneusement, signez-le et renvoyez-le dans les 5 jours ouvrables au secrétariat de Belpork asbl par courrier ou courriel.
8. Dès la réception du contrat signé, Belpork asbl vous donnera accès au 'Registre AB' et activera vos données d'identification.
9. Vous recevrez un courriel confirmant l'activation de vos données d'identification. Vous recevrez également par courriel un exemplaire contresigné du contrat standard.

Pour les pharmaciens et les fabricants d'aliments composés, la procédure d'identification s'arrête ici. Les CV devront, le cas échéant, encore communiquer les noms des différents vétérinaires.

2.2. Identification individuelle des vétérinaires

Après l'activation de vos données d'identification par Belpork, vous recevrez un courriel qui vous permettra de vous connecter au 'Registre AB'. Il ne vous restera plus qu'à introduire les coordonnées des différents vétérinaires afin de pouvoir saisir des enregistrements.

1. Consultez le site www.registreab.be et cliquez sur le bouton 'Se connecter'.

The screenshot shows the homepage of the AB Register website. At the top, there is a navigation menu with the following items: Accueil, Fournisseur, Couvoir, Producteur, Actualités, Qui-sommes nous?, Contact, and a 'Se connecter' button which is circled in red. Below the navigation bar is a large banner image of a pig's face. The banner contains the text: 'Bienvenu sur le site internet du Registre AB'. Below this, there is a paragraph: 'Développé à l'initiative de Registre AB asbl, le 'Registre AB' doit permettre l'établissement d'un inventaire de l'utilisation des antibiotiques dans l'élevage afin d'aboutir à une politique durable en matière d'antibiotiques.' and a button labeled 'En savoir plus'. Below the banner are three teal-colored boxes, each representing a user role:


- Je suis fournisseur**: Le Registre AB est accessible à trois types de fournisseurs : les vétérinaires, les fabricants d'aliments composés pour animaux et les pharmaciens. Lire la suite
- J'exploite un couvoir**: Dans le cadre des enregistrements pour les producteurs de volaille, les couvoirs ont également accès au Registre AB. Lire la suite
- Je suis producteur**: Le Registre AB est accessible aux éleveurs qui sont affiliés aux systèmes de qualité Belpork, Belplume, IKM-Vlaanderen ainsi qu'aux participants volontaires. Lire la suite

2. Cliquez sur 'Connexion fournisseur'.



3. Introduisez votre nom d'utilisateur (adresse électronique) et votre mot de passe pour accéder au portail des fournisseurs.

CONNECTEZ-VOUS À AB REGISTER

 AB Register

Adresse électronique

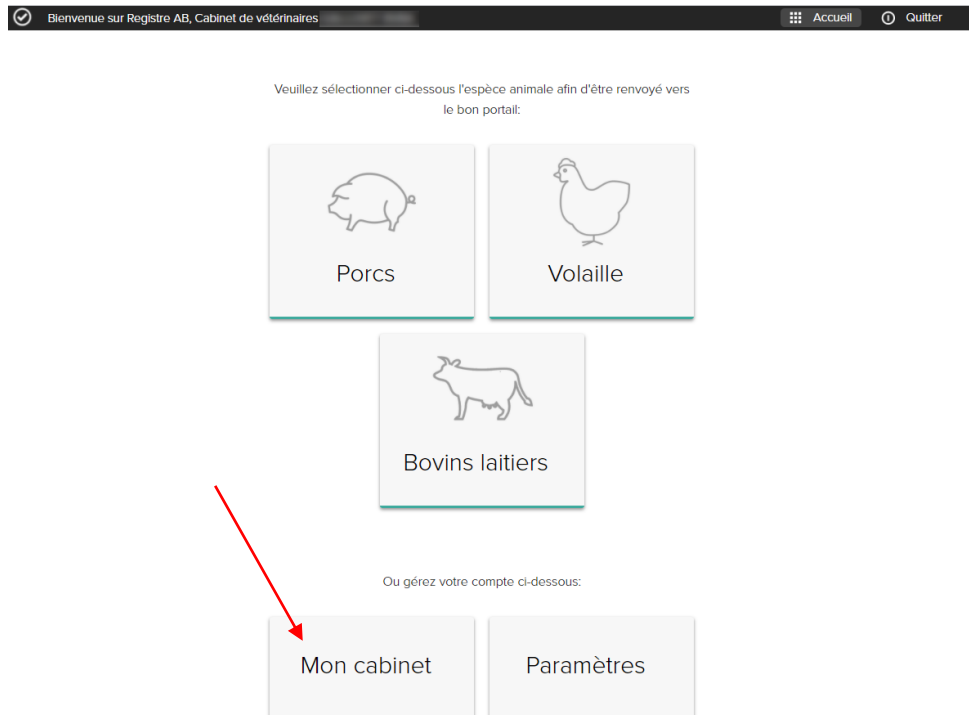
Mot de passe

S'IDENTIFIER

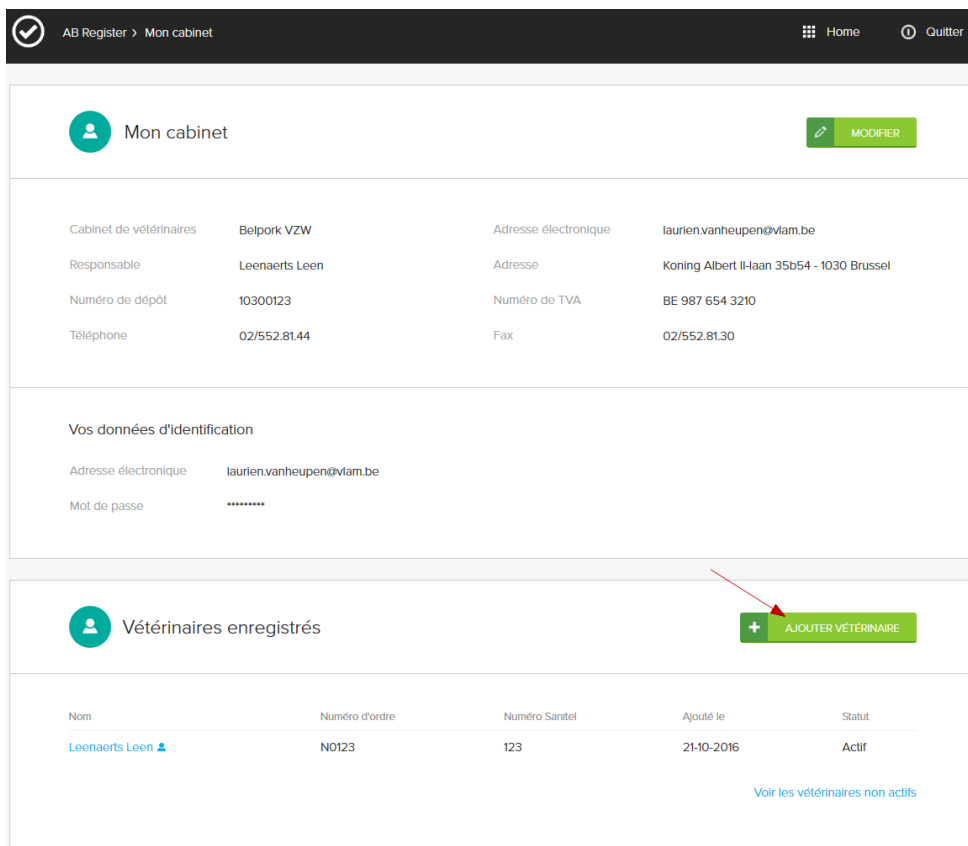
Pas d'identifiant? Inscrivez-vous ici.
Mot de passe oublié?

NL | FR

4. Dans la page d'accueil, cliquez sur 'Mon cabinet'.



5. Cliquez sur le bouton 'Ajouter vétérinaire'.



6. Lors de l'enregistrement d'un nouveau vétérinaire, vous avez le choix, dans 'Type', entre 'Personne physique' et 'Personne morale vétérinaire'. Introduisez les coordonnées du vétérinaire. Répétez cette action pour tous les vétérinaires actifs au sein de votre cabinet. Veillez à indiquer le bon numéro de l'opérateur Sanitel pour chaque vétérinaire. Si le numéro de l'opérateur Sanitel n'a pas été indiqué correctement, aucun couplage avec Sanitel-Med ne pourra être effectué.

AB Register > Mon cabinet

Home Quitter

Retour vers 'Mon cabinet'

Ajouter vétérinaire

Type: **Personne physique** | Personne morale vétérinaire

Numéro d'ordre: ... | Enregistrer un numéro d'ordre français

Numéro Sanitel: (Facultatif)

Prénom:

Nom:

Adresse électronique:

Téléphone: (Facultatif)

Statut: Actif

SAUVEGARDER ou Annuler

7. Le statut du vétérinaire est par défaut 'actif'. Si un vétérinaire ne travaille plus pour ce cabinet, vous pouvez modifier son statut en 'inactif'. Pour ce faire, cliquez sur le vétérinaire concerné dans la liste, cliquez sur 'Modifier' et adaptez le statut.

Ajouter vétérinaire

Type: **Personne physique** | Personne morale vétérinaire

Numéro d'ordre: ... | Enregistrer un numéro d'ordre français

Numéro Sanitel: (Facultatif)

Prénom:

Nom:

Adresse électronique:

Téléphone: (Facultatif)

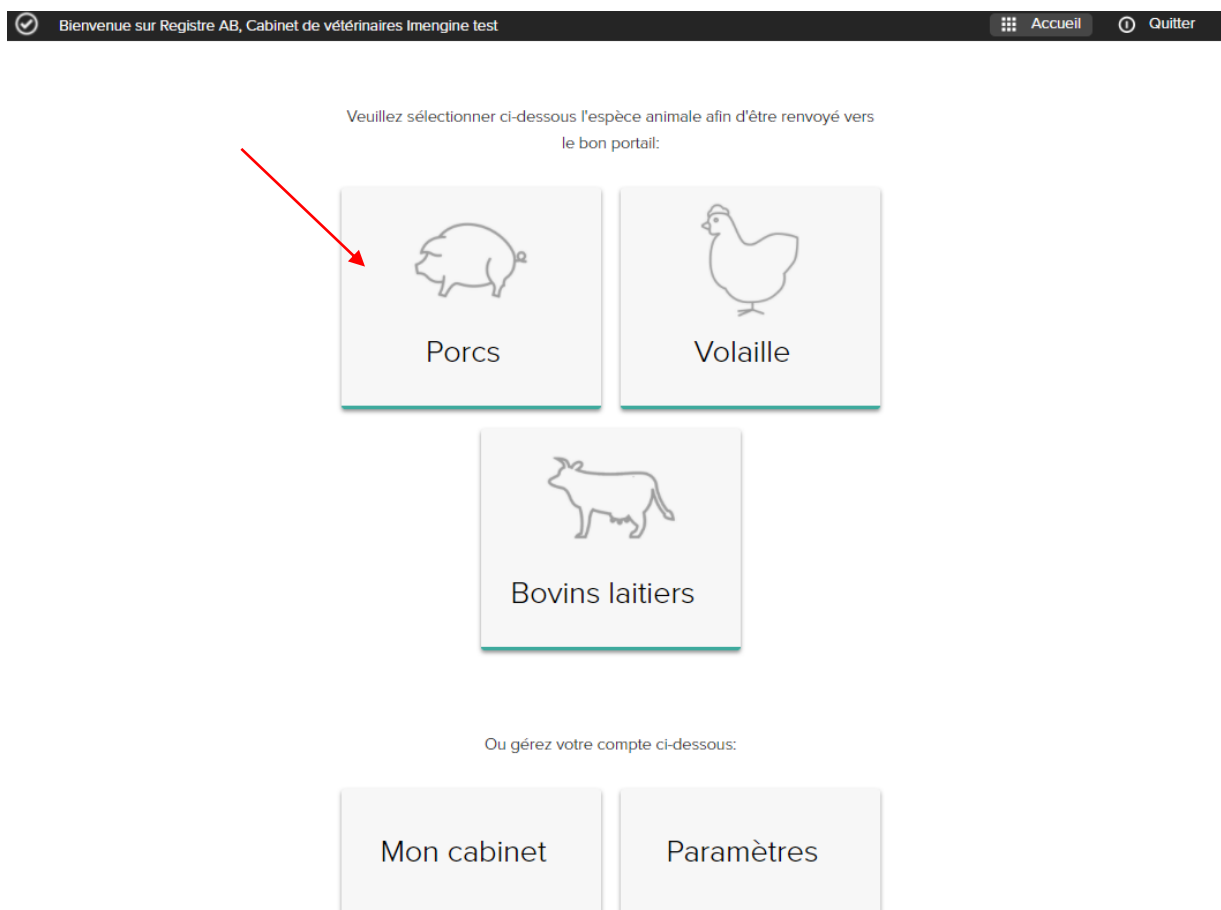
Statut: Actif

SAUVEGARDER ou Annuler

Attention : les antibiotiques ne peuvent pas être enregistrés correctement tant que les vétérinaires individuels n'ont pas été introduits dans le système. Les enregistrements ne seront acceptés pour autant que le statut du vétérinaire concerné soit 'actif'. Il est dès lors très important que la liste soit mise à jour en permanence par le responsable.

Même si un producteur décide d'utiliser le module 'Non-participant au Registre AB', ses fournisseurs doivent s'inscrire au registre AB. Les producteurs qui ne disposent pas d'une affiliation à l'un des systèmes de qualité participants et qui ont décidé de ne pas adhérer au Registre AB sur une base volontaire, mais qui souhaitent offrir à leurs pharmaciens et/ou fabricants d'aliments composés la possibilité d'enregistrer les aliments médicamenteux dans le Registre AB, peuvent utiliser le module 'Non-participant au Registre AB'. Seul le numéro Sanitel du vétérinaire prescripteur peut être utilisé pour l'enregistrement à Sanitel-Med. Ni le fournisseur d'aliments composés ni le pharmacien n'interviennent dans l'enregistrement auprès de Sanitel-Med.

3. Fonctionnalités



Lorsque vous vous connectez au portail des fournisseurs, la page d'accueil s'ouvre. Sur cette page, vous pouvez cliquer sur l'espèce animale pour laquelle vous voulez consulter les données. Dans le bas, vous trouverez deux boutons pour accéder aux données de votre entreprise : 'Mon cabinet' et 'Paramètres'.

En cliquant sur le bouton 'Porcs', vous accédez aux fonctionnalités suivantes :

The screenshot shows the 'AB Register - Porcs' interface. A navigation bar at the top contains several menu items: 'Résumé', 'Données enregistrées', 'Mes prescriptions', 'Mes producteurs', 'Mes rapports', and 'Liste de médicaments'. Below the navigation bar, there are sections for 'Nouvel enregistrement' with an 'AJOUTER ENREGISTREMENT' button, 'Rapports d'exploitation non lus' with a search bar, and 'Derniers enregistrements' with a table of records.

Callout boxes provide the following details:

- Mes prescriptions:** Uniquement applicables aux CV. Compte rendu de tous les enregistrements, saisis par le FAC ou le PHAR, l'un des vétérinaires du CV étant le prescripteur.
- Mes producteurs:** Compte rendu des producteurs pour lesquels votre cabinet / entreprise a une procuration.
- Mes rapports:** Compte rendu de tous les rapports d'exploitation des producteurs pour lesquels votre cabinet / entreprise a une procuration.
- Liste des médicaments:** Compte rendu de tous les médicaments.
- Données enregistrées:** Compte rendu de tous les enregistrements introduits par votre cabinet / entreprise. Vous pouvez les consulter, les contrôler et corriger les erreurs éventuelles.
- Résumé:** Affichage des derniers rapports d'exploitation et des enregistrements les plus récents introduits par votre cabinet / entreprise.

Les différentes fonctionnalités sont expliquées en détail dans le présent manuel.

4. Résumé

Le menu 'Résumé' permet de facilement :

- **Ajouter un nouvel enregistrement**



- **Retrouver un relevé des rapports d'exploitation non lus**

Rapports d'exploitation non lus

Q

Rapport d'exploitation	Période d'enregistrement	Producteur	Reçu le	Statut	Plan d'action	En ordre
	01-01-2019 31-12-2019		16-03-2020	!		
	01-01-2019 31-12-2019		16-03-2020	!		
	01-10-2018 30-09-2019		09-12-2019	!		
	01-10-2018 30-09-2019		09-12-2019	!		
	01-07-2018 30-06-2019		09-09-2019	!		

[Voir tous les rapports non lus \(199\)](#)

- **Consulter ses derniers enregistrements**

Derniers enregistrements

Ref.	Livraison	Médicament	Quant.	Espèce cible	Producteur	Numéro de troupeau
1111068-PI	17-10-2022	● DFV DOXIVET 500 mg/g pdr oplosb. po 1 kg	1 emballage(s)	Porcelets non sevrés		

[Exporter ce résultat](#)

[Voir tous les enregistrements](#)

5. Données enregistrées

Les médicaments fournis sont enregistrés par le fournisseur pour chaque exploitation à la demande du producteur. L'onglet 'Mes enregistrements' du portail réservé aux fournisseurs permet aux fournisseurs de consulter tous les enregistrements qu'ils ont soumis. Chaque cabinet vétérinaire peut en outre vérifier le transfert des données à Sanitel-Med.

Tout fournisseur doit respecter les principes suivants lors des enregistrements dans le Registre AB :

- Tous les médicaments doivent être enregistrés au plus tard le 7 du mois suivant la livraison.
- Les modifications d'enregistrements doivent être effectuées au plus tard 15 jours après la fin du trimestre : 15 avril, 15 juillet, 15 octobre et 15 janvier.
- En cas d'enregistrement incorrect signalé par le producteur, l'enregistrement sera corrigé dès que possible par le fournisseur lui-même ou suite à un contact avec le helpdesk du Registre AB.

- Le Registre AB ne permet pas la reprise de médicaments (= enregistrement négatif), conformément aux dispositions légales et aux bonnes pratiques de distribution. Les fournisseurs peuvent toutefois apporter des modifications à leurs enregistrements via le portail.
- Les vétérinaires et les pharmaciens enregistrent le nombre d’emballages fournis, les fabricants d’aliments composés enregistrent le nombre de kg de prémélange médicamenteux.
- Attention : un même médicament disponible dans plusieurs conditionnements différents peut apparaître plusieurs fois dans la liste. Veillez à sélectionner le conditionnement correct à chaque fois.

L’enregistrement des médicaments fournis peut se faire de trois manières : via le formulaire d’enregistrement en ligne, par l’envoi d’un formulaire Excel ou via les services en ligne. Les possibilités sont décrites ci-dessous.

5.1. Enregistrement de la médication à l’aide du formulaire d’enregistrement

Le fournisseur peut enregistrer les données en ligne au moyen du formulaire d’enregistrement. Ce formulaire est principalement destiné aux fournisseurs qui enregistrent des données pour un nombre limité de producteurs et sur une base irrégulière.

Veillez suivre les démarches suivantes :

1. Cliquez sur le bouton ‘Ajouter enregistrement’.

The screenshot shows the 'AB Register' web application interface. The top navigation bar is teal and contains several menu items: 'Résumé', 'Données enregistrées', 'Mes prescriptions', 'Mes producteurs', 'Mes rapports', and 'Liste de médicaments'. The main content area has a light green background and is titled 'Données enregistrées'. A red circle highlights a green button with a plus sign and the text 'AJOUTER ENREGISTREMENT'. Below this, there is a search form with various input fields and dropdown menus for filtering data.

2. Complétez les huit champs obligatoires.

AB Register > Porcs

Home Quitter

Résumé Données enregistrées Mes prescriptions Mes producteurs Mes rapports Liste de médicaments

Retour vers 'Mes enregistrements'

Enregistrer un nouveau traitement

Type de document Sélectionner...

Numéro de document

Livraison le 10-09-2021 (jj-mm-aaaa)

Producteur Choisissez un producteur... ou [Ajouter un nouveau producteur](#)

Espèce cible Sélectionner...

Médicament Recherche par nom où par code cti-ext...

Quantité conditionnement(s)

Indication d'utilisation Sélectionner... (Facultatif)

Vétérinaire Xavier Laporte (N9999)

SAUVEGARDER ou SAUVEGARDER ET COPIER ou Annuler

3. Choisissez l'indication d'utilisation dans la liste déroulante. L'indication d'utilisation est un champ obligatoire qui doit être rempli.
4. Cliquez sur le bouton 'Sauvegarder' si vous ne souhaitez plus introduire d'autres données pour ce producteur.
5. Devez-vous encore introduire d'autres données pour ce producteur ? Cliquez alors sur le bouton 'Sauvegarder et copier'. Cette fonctionnalité vous permet de copier la date, le nom du producteur et le nom du vétérinaire, ce qui vous évitera de devoir réintroduire à chaque fois ces mêmes données.

L'annexe 1 contient les explications concernant les différents champs à compléter.

Dès que vous aurez sauvegardé les données enregistrées, elles figureront dans l'aperçu général des enregistrements.

5.2. Enregistrement de la médication via Excel

Afin de faciliter la procédure susmentionnée, un système a été développé permettant d'effectuer plusieurs enregistrements simultanément à l'aide d'un fichier Excel généré de préférence par le logiciel comptable du fournisseur. Ce système permet par ailleurs d'adapter les enregistrements sur la base du numéro de référence (REFERENCE_NUMBER). Chaque modification d'un enregistrement est enregistrée dans le journal.

Attention : si le logiciel comptable utilise des codes spécifiques pour définir le médicament, l'espèce cible ou l'indication, ces codes peuvent être repris dans la base de données. Il est conseillé d'effectuer cette opération **AVANT** de procéder aux enregistrements. Le chapitre 3.4 'Mapping' explique comment définir les codes.

La structure du fichier Excel doit correspondre à celle de l'exemple ci-dessous. La base de données accepte toutes les versions d'Excel à partir de '97. Les versions antérieures ne sont pas compatibles avec le système.

Dans l'annexe 1 vous trouverez plus d'explications concernant les différents champs à compléter.

<https://www.abregister.be/swfiles/files/Template-Excel-Porcins-FR.pdf>

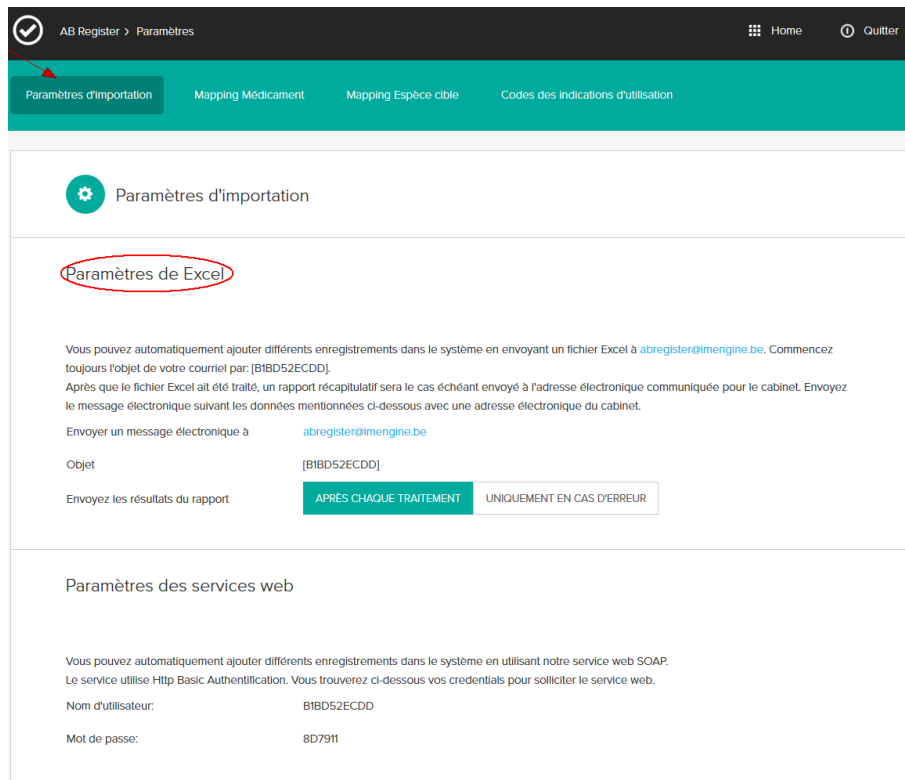
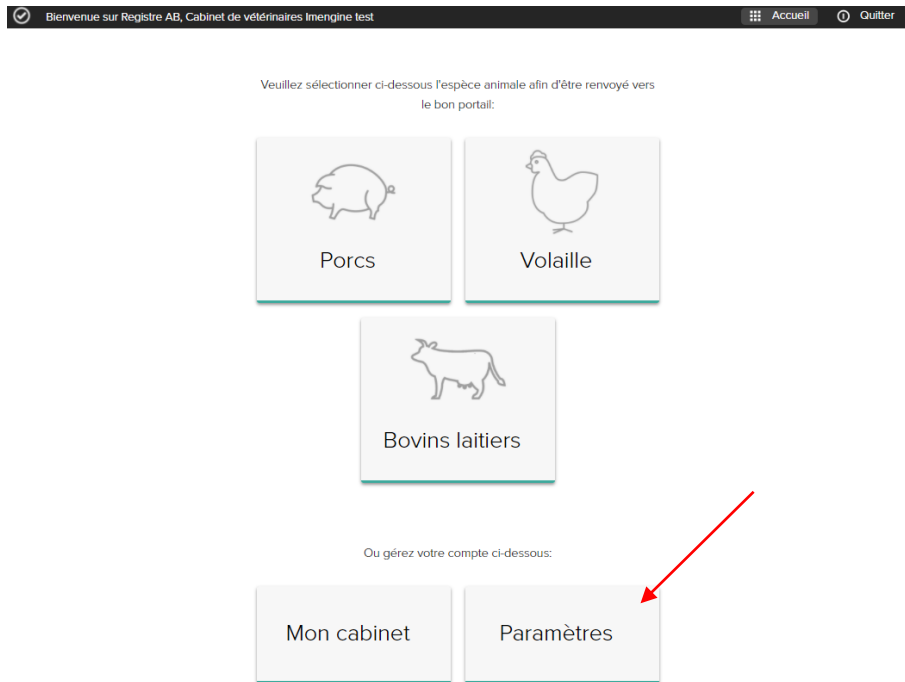
REFERENCE_NUMBER	DELIVERY_DATE	PROVIDER	STOCK_NUMBER	MEDICINE	AMOUNT	TARGET_ANIMAL	USE	DOCUMENT_TYPE	DOCUMENT_NUMBER
20160802004	1/07/2016	N0123	44444444-0201	188702-02	1	SU1	AA	TVD	123
20160702005	20/07/2016	N5162	44444444-0201	188702-02	2	SU2	ZS	VSP	0 5162 123456
20160602006	30/09/2016	N0123	44444444-0201	121186-02	4	SU3	SS	VSF	0 0123 123456
20160502007	30/07/2016	F9000	44444444-0201	121186-02	1	SU4	AA	EVSF	1 9000 E123456

Veuillez suivre les démarches suivantes après avoir introduit les données dans le fichier Excel conformément aux règles de base convenues :

1. Envoyez le fichier Excel à l'adresse e-mail standard en précisant l'objet prédéfini. L'objet de l'e-mail correspond en effet au code attribué par le système au fournisseur. Ceci permet au système d'identifier le fournisseur. Attention : n'oubliez pas les crochets.

Ces informations pour l'envoi d'un fichier Excel peuvent être retrouvées via le bouton 'Paramètres' sur la page d'accueil, et sous l'onglet 'Paramètres d'importation'.

Attention : l'adresse e-mail 'info@abregistratie.be' est exclusivement utilisée pour la lecture des fichiers Excel. Veuillez utiliser l'adresse helpdesk@abregister.be pour toutes autres questions ou remarques.



2. Un rapport peut être envoyé à l'adresse e-mail du cabinet/de la société confirmant la réception du fichier Excel. Ce rapport indique si le fichier Excel a pu être intégré correctement dans le système ou non. Vous avez le choix entre deux types de rapports :

- soit le système envoie toujours un rapport après la lecture d'un fichier Excel, même si aucune erreur ne s'est produite lors de la lecture du fichier ;
- soit le système n'envoie un rapport qu'au cas où une erreur s'est produite lors de la lecture du fichier.

AB Register > Paramètres

Home Quitter

Paramètres d'importation Mapping Médicament Mapping Espèce cible Codes des indications d'utilisation

Paramètres d'importation

Paramètres de Excel

Vous pouvez automatiquement ajouter différents enregistrements dans le système en envoyant un fichier Excel à abregister@imengine.be. Commencez toujours l'objet de votre courriel par: [B1BD52ECDD].

Après que le fichier Excel ait été traité, un rapport récapitulatif sera le cas échéant envoyé à l'adresse électronique communiquée pour le cabinet. Envoyez le message électronique suivant les données mentionnées ci-dessous avec une adresse électronique du cabinet.

Envoyer un message électronique à abregister@imengine.be

Objet [B1BD52ECDD]

Envoyez les résultats du rapport

APRÈS CHAQUE TRAITEMENT UNIQUEMENT EN CAS D'ERREUR

Paramètres des services web

Vous pouvez automatiquement ajouter différents enregistrements dans le système en utilisant notre service web SOAP. Le service utilise Http Basic Authentication. Vous trouverez ci-dessous vos credentials pour solliciter le service web.

Nom d'utilisateur: B1BD52ECDD

Mot de passe: 8D7911

Dans le menu 'Paramètres', le fournisseur peut indiquer ses préférences en modifiant le champ 'Envoyez les résultats du rapport' sous l'onglet 'Paramètres d'importation'.

Il est conseillé de demander l'envoi systématique d'un rapport. Celui-ci vous permet un suivi efficace de vos enregistrements. Il vous offre également la possibilité de vérifier lors de la phase de lancement si tous vos enregistrements ont effectivement été intégrés dans le système.

3. Lisez toujours attentivement les résultats du rapport et suivez les instructions au cas où des erreurs sont signalées. Des erreurs peuvent se produire au niveau du fichier Excel et au niveau des enregistrements contenus dans le fichier Excel.

I. Erreurs au niveau du fichier Excel :

- Erreur dans l'intitulé ou ancienne version d'Excel : dans les deux cas, le système ne sera pas en mesure de lire correctement le fichier. Le rapport vous signalera qu'une erreur s'est produite lors de la lecture du fichier.
- Champs obligatoires : lorsqu'un champ obligatoire n'a pas été rempli, le système ne pourra pas saisir l'enregistrement. Le système ignorera la ligne et un rapport sera envoyé. Le fournisseur peut ensuite compléter les champs obligatoires et renvoyer le fichier. Les données qui ont déjà été intégrées dans le système lors de la première lecture seront alors ignorées.

- II. Erreurs au niveau des enregistrements contenus dans le fichier Excel** : veuillez suivre les instructions mentionnées dans le rapport.

Après la correction d'éventuelles erreurs, vous pouvez consulter les données enregistrées dans le 'Registre AB' sous l'onglet 'Données enregistrées'.

5.3. Enregistrement de la médication via les services en ligne

Il est également possible de communiquer avec la base de données antibiotiques par le biais des services en ligne, l'avantage étant que les données sont alors introduites automatiquement à partir du logiciel comptable du fournisseur. Vous ne devrez intervenir qu'en cas d'erreur. A l'instar des fichiers Excel, les codes propres à l'entreprise peuvent être repris (voir 3.4. 'Mapping').

Le système contient un service SOAP, muni d'un système d'identification correspondant au standard HTTP Basic. Les identifiants sont différents pour chaque fournisseur. Ils sont mentionnés sous l'onglet 'Paramètres d'importation' de la page 'Paramètres'. Le mot de passe standard est celui qui a été choisi lors de la procédure d'identification du fournisseur.

AB Register > Paramètres Home Quitter

Paramètres d'importation Mapping Médicament Mapping Espèce cible Codes des indications d'utilisation

Paramètres d'importation

Paramètres de Excel

Vous pouvez automatiquement ajouter différents enregistrements dans le système en envoyant un fichier Excel à abregister@imengine.be. Commencez toujours l'objet de votre courriel par: [B1BD52ECDD].

Après que le fichier Excel ait été traité, un rapport récapitulatif sera le cas échéant envoyé à l'adresse électronique communiquée pour le cabinet. Envoyez le message électronique suivant les données mentionnées ci-dessous avec une adresse électronique du cabinet.

Envoyer un message électronique à abregister@imengine.be

Objet [B1BD52ECDD]

Envoyez les résultats du rapport APRÈS CHAQUE TRAITEMENT UNIQUEMENT EN CAS D'ERREUR

Paramètres des services web

Vous pouvez automatiquement ajouter différents enregistrements dans le système en utilisant notre service web SOAP. Le service utilise Http Basic Authentification. Vous trouverez ci-dessous vos credentials pour solliciter le service web.

Nom d'utilisateur: B1BD52ECDD

Mot de passe: 8D7911

Exemple d'une requête utilisant le service en ligne SOAP

Production WSDL: <https://api.abregister.be/verschaffer/v1/RegistrationService.cfc?wsdl>

Test WSDL: <https://test-api.abregister.be/verschaffer/v1/RegistrationService.cfc?wsdl>

Operation: saveRegistration of updateRegistration

```
<soapenv:Envelope xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance"
xmlns:xsd="http://www.w3.org/2001/XMLSchema"
xmlns:soapenv="http://schemas.xmlsoap.org/soap/envelope/" xmlns:v1="http://v1.verschaffer">

<soapenv:Header/>

<soapenv:Body>

<v1:saveRegistration soapenv:encodingStyle="http://schemas.xmlsoap.org/soap/encoding/">

<registration xsi:type="v1:Registration">

<amount xsi:type="xsd:string">10</amount>

<deliveryDate xsi:type="xsd:string">01/11/2016</deliveryDate>

<documentNumber xsi:type="xsd:string">11111E111111</documentNumber>

<documentType xsi:type="xsd:string">EVSF</documentType>

<medicine xsi:type="xsd:string">455345</medicine>

<provider xsi:type="xsd:string">F1111</provider>

<referenceNumber xsi:type="xsd:string">2016-00001</referenceNumber>

<stockNumber xsi:type="xsd:string">BE11111111-0201</stockNumber>

<targetAnimal xsi:type="xsd:string">SU1</targetAnimal>

<use xsi:type="xsd:string">AA</use>

</registration>

</v1:saveRegistration>

</soapenv:Body>

</soapenv:Envelope>
```

Il est possible d'envoyer 1 enregistrement par requête au service en ligne. Il doit être fait appel à l'opération 'saveRegistration' pour la création d'un nouvel enregistrement. Le service en ligne permet également de modifier les enregistrements à l'aide de l'opération 'updateRegistration'. L'enregistrement qui doit être modifié est reconnu sur la base du numéro de référence (referenceNumber). Chaque modification d'un enregistrement est enregistrée dans le journal.

Le système renvoie le code 200 au cas où le traitement de l'enregistrement a réussi.

En cas d'erreur, un message d'erreur portant le code 400 sera renvoyé.

5.4. Validation automatique des données d'enregistrements éventuellement incorrects

Les enregistrements sauvegardés dans le système sont passés au crible. Les enregistrements éventuellement incorrects sont marqués par le Registre AB. Le nombre d'emballages est vérifié et indiqué par un triangle de danger orange si une quantité anormale a été enregistrée dans le Registre AB. Chaque mois, un aperçu des enregistrements marqués pour lesquels le producteur possède une procuration en tant que vétérinaire de guidance d'exploitation est envoyé par courriel à chaque cabinet.

Sur le portail fournisseur, les enregistrements éventuellement incorrects peuvent être recherchés dans l'onglet 'Mes enregistrements'. Pour consulter les enregistrements éventuellement incorrects, sélectionnez une période souhaitée et faites ensuite une recherche en indiquant 'Oui' dans le filtre 'Enregistrement éventuellement incorrect'.

Données enregistrées + AJOUTER ENREGISTREMENT

Livraison de:	jusqu'à:	Mot clé:	
Numéro de référence:		Numéro de troupeau:	
Producteur:		Code couleur AMCRA:	Sélectionner... ▼
Médicament:	Rechercher par nom, code CNK ou cli-ext... 🔍	Statut Sanitel:	Tous ▼
Réf. Sanitel:		Espèce cible:	Tous ▼
Enregistrement éventuellement incorrect:	Oui ▼		

RECHERCHE

1 résultat(s) trouvé(s)

Ref.	Livraison	Médicament	Quant.	Espèce cible	Producteur	Numéro de troupeau
1110701-PI	05-10-2021	● CEVAXEL RTU 50 mg/ml opl. inj. 100 ml	2 emballage(s) ⚠	Porcs charcutiers	AB-Register test	BE01234567-0201

Le champ considéré comme éventuellement incorrect est indiqué par un triangle de danger orange. Dans le détail de l'enregistrement, vous avez la possibilité de confirmer un enregistrement. Pour confirmer l'enregistrement, cochez dans le cadre jaune 'Je confirme que cet enregistrement est correct' et cliquez sur 'Confirmer'. Si l'enregistrement doit être modifié, vous pouvez le modifier en cliquant sur le bouton 'Modifier' ou, si cela ne fonctionne pas, en transmettant la modification à l'adresse helpdesk@abregister.be.



Détail de l'information enregistrée (ref. 1110701-P1)

Enregistrement éventuellement incorrect

Cet enregistrement pourrait ne pas être correct. Êtes-vous certain de vouloir enregistrer cette quantité pour **CEVAXEL RTU 50 mg/ml opl. inj. 100 ml** ? Cette **quantité** est considérée comme **anormalement élevée**. Si elle est néanmoins correcte, veuillez confirmer que cet enregistrement est correct en cochant 'Je confirme que cet enregistrement est correct'. Si vous souhaitez adapter l'enregistrement, cliquez sur 'Modifier l'enregistrement'.

Je confirme que cet enregistrement est correct

CONFIRMER

ou Contactez helpdesk@abregister.be pour modifier cet enregistrement

Type de document	Document d'administration et de fourniture
Numéro de document	000000002
Livraison le	05-10-2021
Producteur	AB-Register test (BE01234567-0201)
Espèce cible	Porcs charcutiers
Médicament	● CEVAXEL RTU 50 mg/ml opl. inj. 100 ml (cli-ext. 387134-01)
Quantité livrée	2 conditionnement(s) ⚠
Indication d'utilisation	Affections cutanées
Vétérinaire	Roxane De Coninck (N0010)

5.5. Modification d'un enregistrement

Après la saisie d'un enregistrement dans le système, le fournisseur peut modifier l'enregistrement manuellement dans l'application en ligne. Chaque élément de l'enregistrement peut être modifié. Si vous ne pouvez plus adapter vous-même l'enregistrement, vous devez contacter le helpdesk de l'ASBL Registre AB.

Suivez les étapes suivantes pour modifier un enregistrement :

1. Ouvrez l'onglet 'Données enregistrées'.
2. Cliquez sur le numéro de référence de l'enregistrement. Les données correspondantes à l'enregistrement apparaissent à l'écran.

AB Register > Porcs

Home Quitter

Résumé Données enregistrées Mes prescriptions Mes producteurs Mes rapports Liste de médicaments

Données enregistrées AJOUTER ENREGISTREMENT

Mot clé: [] Ref: []

Livraison de: 06-11-2016 jusqu'à: [] Numéro de troupeau: []

Producteur: [] Code couleur AMCRA: Sélectionner...

RECHERCHE

4 résultats trouvés

Ref.	Médicament	Quant.	Producteur	Numéro de troupeau	Espèce cible	Livraison
5767-PI	TILMOVET 100 mg/g gran. po 1 kg	1 emb.	Janssens Jan	BE44444444-0201	PC	01-12-2016
5768-PI	SELECTAN 300 mg/ml HIPRA opt. inj. 100 ml	1 emb.	Janssens Jan	BE44444444-0201	PC	30-11-2016

3. Cliquez sur 'Modifier'.

AB Register > Porcs

Home Quitter

Résumé Données enregistrées Mes prescriptions Mes producteurs Mes rapports Liste de médicaments

Retour vers 'Mes enregistrements'

Détail de l'information enregistrée (ref. 1110659-PI) MODIFIER

Type de document: Document d'administration et de fourniture

Numéro de document: 2340

Livraison le: 10-09-2021

Producteur: AB-Register test (BE01234567-0201)

Espèce cible: Porcelets sevrés

Médicament: TILMOVET 100 mg/g gran. po 1 kg (cli-ext. 345886-02)

Quantité livrée: 2 conditionnement(s)

Indication d'utilisation: -

Vétérinaire: Laporte Xavier (N9999)

4. Modifiez tous les champs souhaités et enregistrez.

The screenshot shows the 'Modifier' (Edit) form for a registration in the AB Register software. The form is titled 'Enregistrement (ref. 1110659-P1) > Modifier'. The form contains the following fields:

- Type de document: Document d'administration et de fourniture (dropdown)
- Numéro de document: 2340 (text input)
- Livraison le: 10-09-2021 (calendar icon) (ii-mm-aaaa) (text input)
- Producteur: AB-Register test - BE01234567-0201 (dropdown) ou [Ajouter un nouveau producteur](#)
- Espèce cible: Porcelets sevrés (dropdown)
- Médicament: TILMOVET 100 mg/g gran. po 1 kg (345886-02) (text input with search icon)
- Quantité: 2 (text input) conditionnement(s)
- Indication d'utilisation: Sélectionner... (dropdown) (Facultatif)
- Vétérinaire: Xavier Laporte (N9999) (dropdown)

At the bottom of the form, there are two buttons: **SALVEGARDER** (Save) and [ou Annuler](#) (or Cancel).

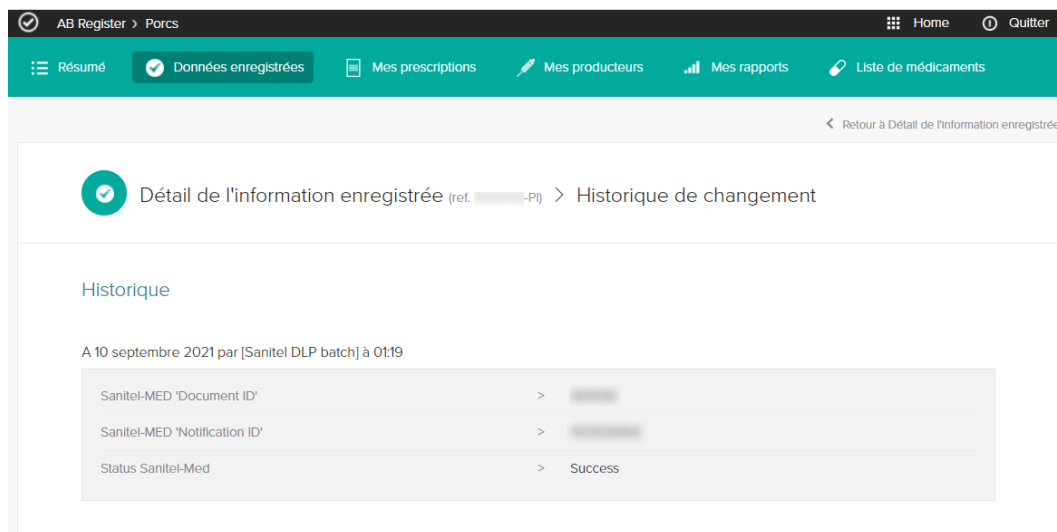
5. L'enregistrement est maintenant modifié.

5.6. Couplage des enregistrements et des prescriptions à Sanitel-Med

Les enregistrements dans le Registre AB sont reliés à Sanitel-Med. Ces enregistrements sont transmis par l'intermédiaire du vétérinaire fournisseur ou prescripteur.

L'évolution du statut du couplage peut également être suivie en se rendant sur le portail des fournisseurs du CV.

1. Pour chaque enregistrement, il est possible de vérifier si celui-ci a déjà été couplé à Sanitel-Med ; à quel moment le couplage a été effectué et quel 'numéro de référence Sanitel' a été attribué à l'enregistrement dans le cadre du couplage.



2. Si un enregistrement est bloqué lors du couplage, un point d'exclamation apparaît en regard de cet enregistrement. En cliquant dans le détail de l'enregistrement, l'utilisateur peut alors voir pour quelle(s) raison(s) cet enregistrement a été bloqué. L'enregistrement pourra être adapté via l'écran de détail afin que son couplage à Sanitel-Med puisse néanmoins intervenir ultérieurement.

À cet égard, il importe de veiller à ce que TOUS les enregistrements liés à un numéro de document soient adaptés avant qu'on ne puisse effectuer le couplage à Sanitel-Med. À titre d'exemple : dans le cas d'un seul document d'administration et de fourniture comprenant 3 enregistrements, le couplage à Sanitel-Med n'interviendra qu'après que les trois enregistrements aient été correctement adaptés.

AB Register > Porcs

Home Quitter

Résumé Données enregistrées Mes prescriptions Mes producteurs Mes rapports Liste de médicaments

Données enregistrées

AJOUTER ENREGISTREMENT

Livraison de: 10-03-2021 jusqu'à: Mot clé:

Numéro de référence: Numéro de troupeau:

Producteur: Code couleur AMCRA: Sélectionner...

Médicament: Rechercher par nom, code CNK ou cli-ext... Statut Sanitel: Erreur

Réf. Sanitel:

RECHERCHE

1826 résultats trouvés

Cet enregistrement n'a pas pu être envoyé à Sanitel-Med. Le numéro de document a déjà été enregistré dans Sanitel-MED. Si cette inscription a été faite directement par vous dans Sanitel-Med, vous n'avez rien d'autre à faire.

Ref.	Livraison	Médicament	Quant.	Es
	08-06-2021	DUPHAMOX LA opt. inj. 250 ml	1 emballage(s)	Porcs charcutiers
	08-06-2021	DRAXXIN 25 mg/ml opt. inj. 100 ml	1 emballage(s)	Porcs charcutiers
	08-06-2021	OCTACILLIN VARKENS 800 mg/g pdr oplosb. po 1 kg	2 emballage(s)	Porcs charcutiers
	08-06-2021	TRIMAZIN 90% pdr oplosb. po 1 kg	10 emballage(s)	Porcelets sevrés
	08-06-2021	PROMYCINE PULVIS 4.800 IE/mg pdr oplosb. po 1 kg	1 emballage(s)	Porcelets sevrés
	08-06-2021	VETRIMOXIN LA opt. inj. 250 ml	5 emballage(s)	Porcelets sevrés

AB Register > Porcs

Home Quitter

Résumé Données enregistrées Mes prescriptions Mes producteurs Mes rapports Liste de médicaments

Retour vers 'Mes enregistrements'

Détail de l'information enregistrée (ref. -PI)

MODIFIER

Cet enregistrement n'a pas pu être envoyé à Sanitel-Med. Le numéro de document a déjà été enregistré dans Sanitel-MED. Si cette inscription a été faite directement par vous dans Sanitel-Med, vous n'avez rien d'autre à faire.

Type de document: Document d'administration et de fourniture

Numéro de document:

Livraison le: 08-06-2021

Producteur: -0201

Espèce cible: Porcs charcutiers

Médicament: DUPHAMOX LA opt. inj. 250 ml (cli-ext. 151182-02)

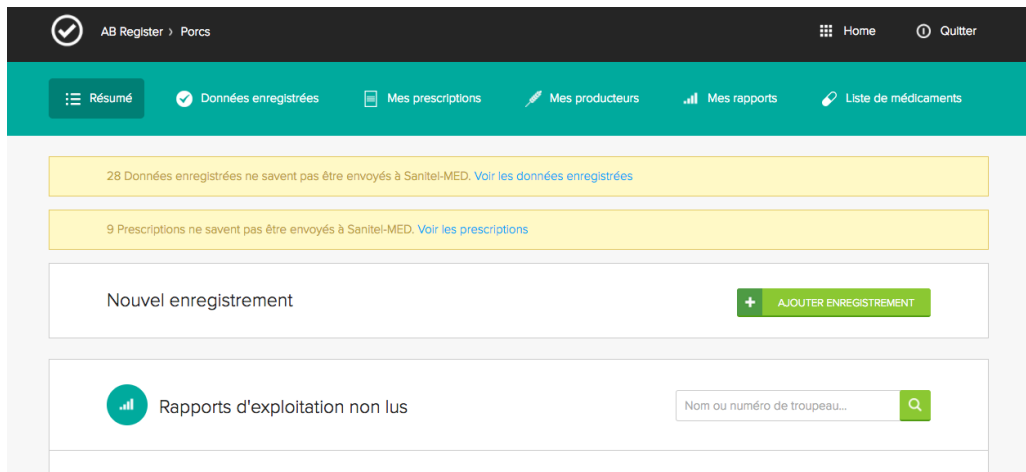
Quantité livrée: 1 conditionnement(s)

Indication d'utilisation: -

Vétérinaire:

Importé automatiquement le 31-08-2021 - Référence externe: - Cet enregistrement a été modifié pour la dernière fois le 08-09-2021. Voir tout l'historique.

3. À la page d'accueil du portail fournisseur de chaque CV figure un aperçu de tous les enregistrements qui n'ont pas pu être reliés à Sanitel-Med.



Étant donné que le FAC et le PHA ne jouent aucun rôle dans le cadre de Sanitel-Med, le retour d'information concernant le couplage n'apparaîtra pas dans leur portail.

5.7. Mapping

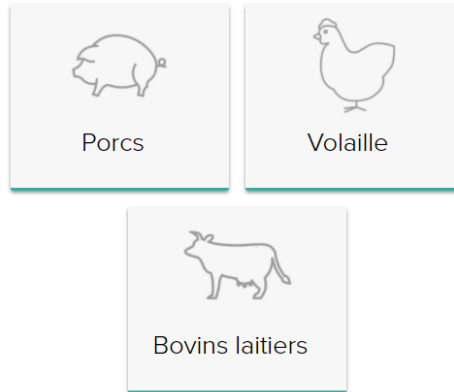
S'il a été décidé d'utiliser des fichiers Excel ou les services en ligne pour la saisie des enregistrements, il est conseillé d'utiliser les données du logiciel comptable du fournisseur. Il est toutefois possible que le logiciel comptable utilise d'autres codes que ceux proposés afin d'identifier la médication, l'espèce cible et l'indication d'utilisation. La liste des codes proposés pour les médicaments est disponible sur le site www.registreab.be et sur le portail des fournisseurs, sous l'onglet 'Liste des médicaments'. Les codes proposés pour 'espèce cible' et 'indication d'utilisation' sont repris en annexe 1.

La base de données d'antibiotiques prévoit la possibilité d'utiliser les codes existants du logiciel comptable du fournisseur à l'aide du 'mapping'. Cela signifie que les codes spécifiques utilisés sont liés de manière unique au médicament concerné, à l'espèce concernée ou à l'indication d'utilisation concernée.

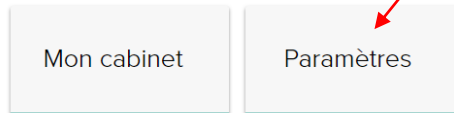
Il est conseillé d'établir le mapping **AVANT** la saisie d'un fichier Excel ou la création d'un lien par le biais des services en ligne. Les mappings peuvent être établis via le bouton 'Paramètres' de la page d'accueil.

Il est possible d'établir une correspondance entre chaque code utilisé dans le logiciel comptable et un médicament, une espèce cible ou une indication d'utilisation. Cliquez sur 'ajouter mapping' pour la saisie d'un fichier Excel ou le développement de services en ligne. Vous trouverez ci-dessous un exemple de l'ajout d'un mapping de médicament. Le même principe s'applique à l'ajout d'un mapping pour une espèce cible et d'un mapping pour une indication d'utilisation. Les mappings peuvent être supprimés en cliquant sur la croix correspondante.

Veuillez sélectionner ci-dessous l'espèce animale afin d'être renvoyé vers le bon portail:



Ou gérez votre compte ci-dessous:



AB Register > Paramètres Home Quitter

Paramètres d'importation **Mapping Médicament** Mapping Espèce cible Codes des indications d'utilisation

Mapping du médicament + AJOUTER MAPPING

Espèce animale: Tous

4 résultats trouvés

Code du médicament	Médicament	Espèce animale	Supprimer
1	AMOXY ACTIVE 697 mg/g pdr oplosb. po 1 kg	Porcs	✕
2	ALBIPEN LA opl. inj. 200 ml	Porcs	✕
3	DUPHAPEN opl. inj. 100 ml	Porcs	✕
833574	DUPHAPEN opl. inj. 100 ml	Porcs	✕

The screenshot shows the 'Ajouter un nouveau code Médicament' form in the AB Register application. The form is titled 'Ajouter un nouveau code Médicament' and contains the following fields:


- Code Médicament:** A text input field.
- Espèce animale:** A dropdown menu with the text 'Sélectionner espèce animale...'.
- Médicijn:** A search input field with the placeholder text 'Effectuer les recherches sur la base du code CNK ou du code CTI-Ext...' and a search icon.

At the bottom of the form, there are two buttons: a green 'SAUVEGARDER' button and a blue 'Annuler' button.

Cette procédure est laborieuse, principalement pour l'établissement des correspondances entre les codes des médicaments. Il est dès lors conseillé aux fournisseurs de reprendre les codes cti-ext dans leur application comptable afin de faciliter la saisie des médicaments dans le système.

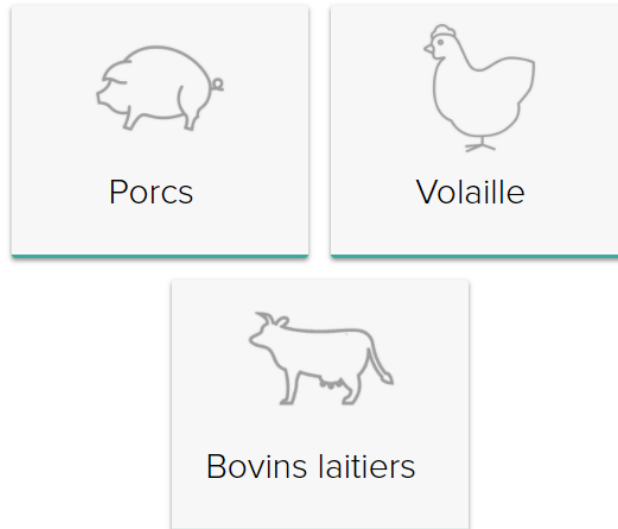
La liste des codes cti-ext peut être consultée sur le site www.registreab.be. Un code arbitraire est attribué temporairement aux médicaments en attente de l'obtention d'un code CNK. L'annexe 1 contient la liste des codes correspondants aux espèces animales et aux indications d'utilisation.

Si le mapping n'a pas été paramétré avant la saisie d'un fichier Excel ou le développement de services en ligne, cela peut toujours être paramétré par la suite. Le fournisseur en est informé par e-mail juste après la réalisation des enregistrements ou des services en ligne. Lors de la connexion sur le portail des fournisseurs, un avis s'affichera également sur la page d'accueil.



Des codes inconnus ont été enregistrés. [Complétez ici les codes manquants](#)

Veuillez sélectionner ci-dessous l'espèce animale afin d'être renvoyé vers le bon portail:



Ou gérez votre compte ci-dessous:

Les codes qui ne sont pas reconnus par le système sont affichés dans une fenêtre pop-up. Cela permet de relier les codes inconnus aux bons codes dans le système.

Il est également possible d'ignorer les codes non pertinents via le bouton 'Ignorer ce code'. Ces codes ne seront alors plus saisis à l'avenir.

The screenshot shows the 'Paramètres' (Parameters) page in the AB Register. At the top, there is a navigation bar with a checkmark icon, 'AB Register > Paramètres', a grid icon, 'Home', and a power icon, 'Quitter'. Below the navigation bar, a yellow banner contains a warning icon and the text 'Veuillez compléter les mappings manquants' (Please complete the missing mappings).

The main content area is divided into two sections:

- Codes animaux cibles inconnus** (Unknown target animal codes): This section has a table with columns 'Code inconnu', 'Espèce animale', 'Espèce cible', and 'Ignorer'. One row is visible with 'Rund' in the 'Code inconnu' column, 'Porcs' in the 'Espèce animale' column, and a dropdown menu 'Sélectionner espèce cible...' in the 'Espèce cible' column. The 'Ignorer' column contains a blue link 'Ignorer ce code' which is circled in red.
- Codes d'indication d'utilisation inconnus** (Unknown usage codes): This section has a table with columns 'Code inconnu', 'Espèce animale', 'Indication d'utilisation', and 'Ignorer'. Two rows are visible:
 - Row 1: 'Algemene stoornissen' in the 'Code inconnu' column, 'Porcs' in the 'Espèce animale' column, and a dropdown menu 'Sélectionner Indication d'utilisat' in the 'Indication d'utilisation' column. The 'Ignorer' column contains a blue link 'Ignorer ce code'.
 - Row 2: 'Ademhaling problemen' in the 'Code inconnu' column, 'Porcs' in the 'Espèce animale' column, and a dropdown menu 'Sélectionner Indication d'utilisat' in the 'Indication d'utilisation' column. The 'Ignorer' column contains a blue link 'Ignorer ce code'.

At the bottom of the page, there is a yellow button labeled 'SAUVEGARDER' (Save) followed by the text 'ou Ignorer tous les codes mentionnés ci-dessus' (or ignore all codes mentioned above).

Les enregistrements seront visibles dans le 'Registre AB' dès l'établissement des correspondances correctes aux médicaments, espèces cibles et indications d'utilisation.

6. Mes prescriptions

Cet onglet n'est présent que dans le portail des fournisseurs d'un CV.

Les fournitures saisies par le FAC ou le PHA dans le Registre AB sont sur prescription d'un vétérinaire. Via l'onglet 'Mes prescriptions', le CV connecté accède à un compte rendu de tous les enregistrements effectués par le FAC ou le PHA sur la base d'une prescription de l'un des vétérinaires du CV connecté.

Un CV qui prescrit sans fournir peut consulter ses enregistrements de prescriptions via 'Mes prescriptions'.

AB Register > Porcs Home Quitter

Résumé Données enregistrées **Mes prescriptions** Mes producteurs Mes rapports Liste de médicaments

Mes prescriptions

Mot clé: Vétérinaire: Tous

Livraison de: 06-11-2016 jusqu'à: Producteur:

Fournisseur: Tous Code couleur AMCRA: Sélectionner...

RECHERCHE

2 résultats trouvés

Ref.	Médicament	Quant.	Fournisseur	Producteur	Numéro de troupeau	Espèce cible	Livraison
5760-PI	● PROMYCINE 400 IE/mg premix 25 kg	15 emb.	FAC Varkensvoer vzw	Janssens Jan	BE44444444-0201	PNS	14-11-2016
5759-PI	● TUCOPRIM premix 25 kg	5 emb.	FAC Varkensvoer vzw	Janssens Jan	BE44444444-0201	PC	13-11-2016

Détail de la prescription (ref. 5759-PI)

Producteur: Janssens Jan (BE44444444-0201)

Livraison à: 13-11-2016

Espèce cible: Porcs charcutiers

Type de médicament: ● TUCOPRIM premix 25 kg (cti-ext. 325035-06)

Quantité livrée: 5 kg prémélange médicamenteux

Vétérinaire: Leen Leenaerts (N0123)

Fournisseur: FAC Varkensvoer vzw

Indication d'utilisation: Affections respiratoires

Type de document: Prescription électronique d'aliments médicamenteux

Numéro de document: E 0 0123 321321

L'enregistrement est-il erroné ? [signalez-le nous](#)

Dans le détail de chaque enregistrement, les différents champs d'enregistrement peuvent être consultés. Si vous constatez qu'un enregistrement n'est pas correct, vous pouvez le signaler au FAC ou au PHA via le bouton 'Signalez-le-nous'. Le champ de texte ci-dessous s'ouvre, et vous pouvez y spécifier le problème.



Signalez un enregistrement erroné

Vous pouvez indiquer dans le champ texte ci-dessous de quel type d'erreur il s'agit (p.ex. le nombre d'emballages enregistrés est incorrect, vous n'avez pas reçu ce produit, ...)

Madame, Monsieur,
Enregistrement 5759 est incorrect. Veuillez vérifier.

Ce courriel sera envoyé au fournisseur Varkensvoer vzw.

ENVOYER LA NOTIFICATION ou [Annuler](#)

Après l'enregistrement de votre remarque, le fournisseur recevra un e-mail lui demandant de corriger l'erreur. Vous recevrez une copie de cet e-mail au titre de confirmation de l'envoi, mais vous ne devez rien faire de plus. Une fois l'erreur signalée, vérifiez que la correction a bel et bien été apportée.

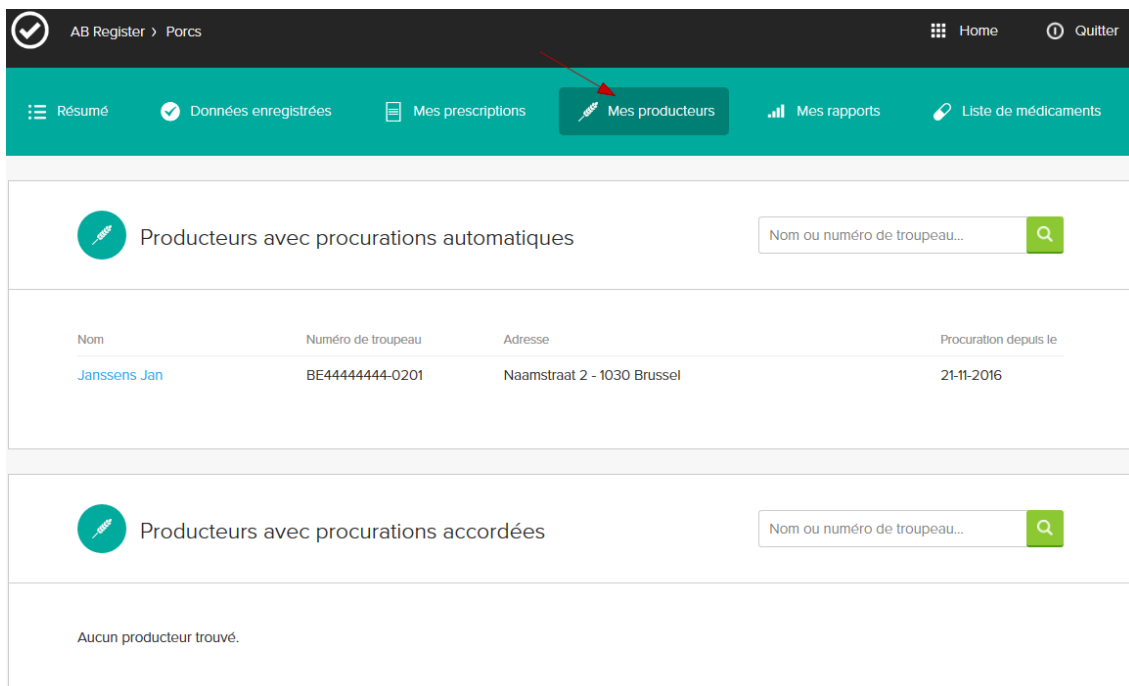
Comme indiqué précédemment au point 5.6., l'écran de détail de chaque prescription permettra de consulter également le statut du couplage à Sanitel-Med.

7. Mes producteurs

Par le biais du portail des producteurs, le Registre AB offre à chaque producteur la possibilité de donner une procuration aux fournisseurs. Par le biais d'une procuration automatique, le cabinet vétérinaire auquel est rattaché le vétérinaire de guidance d'un producteur a accès au dossier du producteur, c'est-à-dire aux rapports d'exploitation et à tous les enregistrements de l'exploitation. Le producteur peut également donner accès à son dossier à un ou plusieurs autres fournisseurs par le biais d'une procuration.

Il est important qu'une procuration pour un vétérinaire soit toujours donnée au niveau du cabinet vétérinaire. Les procurations accordées automatiquement aux vétérinaires de guidance s'appliquent toujours à l'ensemble du cabinet vétérinaire.

Via l'onglet 'Mes producteurs', vous trouverez le compte rendu de vos producteurs avec une procuration automatique et fournie.



The screenshot shows the 'AB Register > Porcs' interface. The navigation bar includes 'Résumé', 'Données enregistrées', 'Mes prescriptions', 'Mes producteurs' (highlighted with a red arrow), 'Mes rapports', and 'Liste de médicaments'. Below the navigation bar, there are two sections for 'Producteurs avec procurations automatiques' and 'Producteurs avec procurations accordées'. The first section contains a search bar and a table with the following data:

Nom	Numéro de troupeau	Adresse	Procuration depuis le
Janssens Jan	BE44444444-0201	Naamstraat 2 - 1030 Brussel	21-11-2016

The second section, 'Producteurs avec procurations accordées', shows 'Aucun producteur trouvé.'

Dans le portail du fournisseur, il est possible de réaliser une exportation de tous les producteurs qui ont octroyé une procuration automatique. Cliquez à cet effet dans le bas de l'aperçu abrégé des producteurs sur 'Exporter ce résultat'.

 Producteurs avec procurations automatiques

Mot clé: Vétérinaire:

Statut PSE:

[RECHERCHE](#)

Nom	Numéro de troupeau	Adresse	Procuration depuis le	Vétérinaire
AB-Register test	BE01234567-0201	Hagenbroek 167 - 2500 Geel	29-04-2022	Roxane De Coninck

[Exporter ce résultat](#)

Lors de l'exportation vers Excel, vous voyez un aperçu des producteurs ainsi que les données suivantes:

- Nom
- Numéro de troupeau
- Adresse
- Vétérinaire
- Procuration depuis
- Statut PSE
- Délai PSE
- PSE au plus tôt
- BePork.
- Colruyt
- Participation volontaire

Attention: Cette liste est un instantané du statut PSE et de la reconnaissance du cahier des charges pour chaque producteur. Étant donné qu'il s'agit d'une donnée variable, cette liste est susceptible de changer de jour en jour.

Un plan sanitaire d'élevage doit être établi uniquement pour le cahier des charges BePork. Chez les producteurs BePork, le statut 'en règle' peut se transformer en 'pas encore en règle' dès que le PSE suivant peut être établi.

Les producteurs indiqués dans la liste comme étant agréé Colruyt ou participant volontaire obtiennent automatiquement le statut 'en règle'.

Si vous cliquez sur le nom du producteur, vous accédez à son dossier individuel. Vous pouvez consulter tous les enregistrements et accéder aux rapports d'exploitation de ce producteur. Vous pouvez également consulter tous les rapports via l'onglet 'Mes rapports' (voir 8).

A. Enregistrements

The screenshot shows the 'Mes producteurs' (My producers) page in the AB Register application. The page is titled 'Producteur' and displays the following information:

- Producteur: [Redacted]
- Numéro de troupeau: [Redacted]
- Adresse: [Redacted]
- E-mail: [Redacted]
- Label: Bepork

Below the profile information, there are four tabs: 'ENREGISTREMENTS' (selected), 'RAPPORTS D'EXPLOITATION', 'PLAN SANITAIRE D'ÉLEVAGE', and 'TOOL-NRT'.

A search section is present with the following fields:

- Livraison de: [Input field]
- jusqu'à: [Input field]
- Mot clé: [Input field]
- Recherche étendue (link)
- RECHERCHE (button)

The search results section shows 62 résultats trouvés. The table below displays the first four results:

Ref.	Livraison	Médicament	Quant.	Espèce cible	Cabinet/Société	
[Redacted]	22-02-2021	DOXYLIN 50% WSP pdr oplosb. po 1 kg	2 emballage(s)	Porcs charcutiers	[Redacted]	✓
[Redacted]	13-01-2021	DOXYLIN 50% WSP pdr oplosb. po 1 kg	1 emballage(s)	Porcs charcutiers	[Redacted]	✓
[Redacted]	25-05-2020	DOXYLIN 50% WSP pdr oplosb. po 1 kg	1 emballage(s)	Porcs charcutiers	[Redacted]	✓
[Redacted]	02-03-2020	DOXYLIN 50% WSP pdr oplosb. po 1 kg	2 emballage(s)	Porcs charcutiers	[Redacted]	✓

Il y a plusieurs onglets par producteur. Dans l'onglet 'Enregistrements', vous voyez un aperçu des enregistrements que vous avez introduits. Vous pouvez également voir quels enregistrements sont reliés à Sanitel-Med (case cochée en vert) tandis que ceux qui n'y sont pas reliés sont marqués d'un point d'exclamation rouge. Vous pouvez consulter le détail d'un enregistrement en cliquant sur la référence en bleu clair.

B. Rapports d'exploitation

Producteur [blurred]
 Numéro de troupeau: [blurred]
 Adresse [blurred]
 E-mail [blurred]

Label: Bepork

ENREGISTREMENTS **RAPPORTS D'EXPLOITATION** PLAN SANITAIRE D'ÉLEVAGE

15 résultats trouvés

Rapport d'exploitation	Période d'enregistrement	PNS	PS	PC	T/V	Statut du rapport	Action	En ordre?
[blurred]	01-01-2019 31-12-2019	●	●	●	●	✓		
[blurred]	01-10-2018 30-09-2019	●	●	●	●	✓		
[blurred]	01-07-2018 30-06-2019	●	●	●	●	✓		
[blurred]	01-04-2018 31-03-2019	●	●	●	●	✓		

Dans l'onglet 'Rapports d'exploitation', vous voyez un aperçu des rapports d'exploitation du producteur concerné. Pour chaque rapport, vous pouvez voir le statut (rapport vert, rapport zéro, rapport d'erreurs ou rapport rouge). Dans la colonne 'Action', vous pouvez voir pour quel rapport des démarches (p.ex. plan d'action, coach AB,...) doivent être entreprises.

Dans le cas où un plan d'action doit être établi, une case cochée en vert apparaît dans la colonne 'En ordre?' lorsque le plan d'action a été introduit et approuvé.

Les nouveaux rapports d'exploitation sont toujours affichés dans l'onglet 'Compte rendu'. Cela vous permet de retrouver immédiatement les nouvelles informations pour chaque exploitation. Les rapports disparaissent de la liste dès leur consultation mais restent disponibles via l'onglet 'Mes producteurs' ou via 'Mes rapports'.

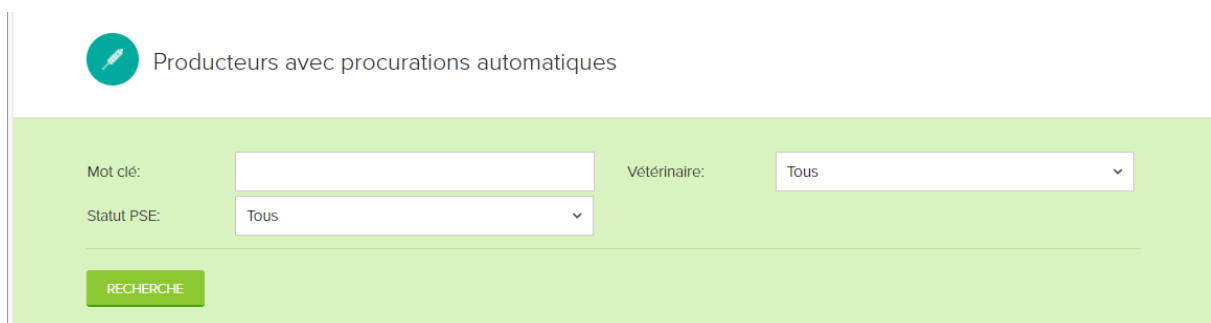
C . Le plan sanitaire d'élevage

Dans l'onglet 'Mes producteurs', vous pouvez accéder à l'onglet 'Plan sanitaire d'élevage', où vous pouvez indiquer chaque année le plan sanitaire d'élevage des producteurs agréés par BePork. Chez les producteurs qui possèdent des procurations automatiques, vous pouvez appliquer un filtre sur certains éléments. Dans 'mot-clé', vous pouvez faire une recherche sur le nom ou le numéro de troupeau du producteur. Dans 'statut PSE', vous pouvez appliquer un filtre sur 'en règle' ou 'pas encore en règle'.

Pour les producteurs dont le statut PSE est 'pas encore en règle', il faut encore établir un plan sanitaire d'élevage (suivant). Lorsque le statut PSE d'un producteur est 'en règle', cela peut avoir les trois significations suivantes :

- Le plan sanitaire d'élevage annuel a déjà été envoyé (vous n'avez plus aucune démarche à entreprendre cette année).
- Le plan sanitaire d'élevage annuel n'a pas encore été établi, mais il est trop tôt pour pouvoir établir le plan sanitaire d'élevage suivant.
- Le producteur n'est pas un participant BePork et il n'est donc pas nécessaire d'établir un plan sanitaire d'élevage.

Attention : Ce statut PSE n'est pas une donnée fixe et peut donc varier sur une certaine période étant donné qu'un plan sanitaire d'élevage doit être établi annuellement. Pour les cabinets de groupe, il existe aussi le filtre 'Vétérinaire', qui permet d'établir une sélection de producteurs par vétérinaire dans le cabinet de groupe.



Producteurs avec procurations automatiques

Mot clé:

Statut PSE:

Vétérinaire:

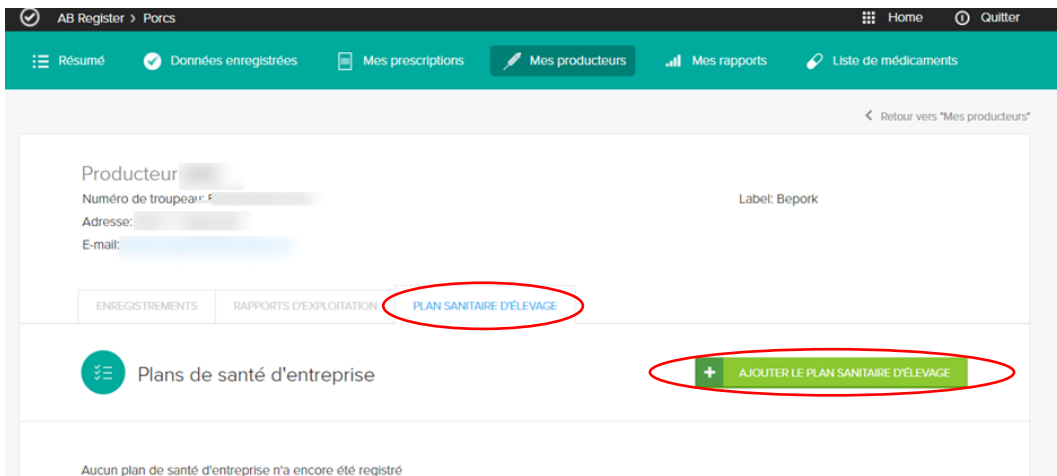
RECHERCHE

Dans l'aperçu des producteurs possédant des procurations automatiques, une icône 'PSE' figurera parfois en regard du nom du producteur. Cette icône indique que pour le producteur en question, un plan sanitaire d'élevage peut être établi. La couleur de cette icône peut varier à mesure que le délai d'établissement du plan sanitaire d'élevage approche. La nuance va d'une icône grise, qui indique que l'établissement est possible, à

une icône rouge foncée, qui indique que le délai a expiré. Si vous passez votre curseur sur l'icône, vous pourrez voir le délai d'établissement du plan sanitaire d'élevage.



Si vous cliquez sur le numéro de troupeau du producteur, vous voyez apparaître sa fiche de producteur personnelle et en dessous, l'onglet 'Plan sanitaire d'élevage'. Pour établir un 'plan sanitaire d'élevage, cliquez sur l'onglet 'Plan sanitaire d'élevage' et ensuite sur le bouton vert '+ Ajouter plan sanitaire d'élevage'. Si un plan sanitaire d'élevage suivant ne peut pas encore être établi, vous ne voyez pas encore apparaître ce bouton vert.



Un nouvel écran s'ouvre, dans lequel vous pouvez remplir le plan sanitaire d'élevage.

☰

Nouveau plan sanitaire d'élevage ABC (BE78912456-0201)

Général

Nom vétérinaire	Numéro d'ordre	Date
<input style="width: 90%;" type="text"/>	<input style="width: 90%;" type="text"/>	16-07-2021

Mise en page d'un nouveau plan de santé d'entreprise

Pour le paramètre, indiquez si l'entreprise se porte bien ou si une amélioration est nécessaire/ exigée

1. Biosécurité

Il y a 7 paramètres qui sont évalués. Pour chaque paramètre, vous verrez les options 'OK' ou 'Amélioration possible ou nécessaire'. Si le paramètre nécessite une action, cliquez sur 'Amélioration possible ou nécessaire'. Vous avez automatiquement la possibilité d'ajouter la (ou les) cause(s) sous-jacentes et les mesures à prendre.



Le Registre AB vous offre automatiquement la possibilité d'ajouter une cause.

- Cause sous-jacente: la (ou les) cause(s) pour laquelle (lesquelles) l'exploitation n'obtient pas de bons résultats pour ce paramètre et pour lesquelles une action est nécessaire ou souhaitable.
- Mesure : les actions qui seront prises pour éliminer, atténuer ou prévenir la cause
- La personne responsable: l'éleveur de porcs, le vétérinaire, le fournisseur d'aliments ou de porcelets
- Le délai: la date limite à laquelle la mesure est censée être mise en œuvre

Ajouter une nouvelle cause

Cause sous-jacente

Mesures 1

Mesures

Responsable

Délai , échéance, date limite

[+ Ajouter une mesure](#)

SALVEGARDER

Vous pouvez ajouter une mesure supplémentaire pour cette cause en cliquant sur 'Ajouter une mesure'. Un nouveau champ de saisie apparaît. Lorsque toutes les mesures sont introduites, cliquez sur 'Sauvegarder'. Lorsque vous avez sauvegardé la mesure, celle-ci apparaît dans l'aperçu, comme illustré ci-dessous. Vous pouvez ajouter de nouvelles causes en cliquant sur 'Ajouter une nouvelle cause'.

5. Dierenwelzijn

OK VERBETERING MOGELIJK OF VEREST

Onderliggende oorzaak	Maatregel	Verantwoordelijke	Termijn
Staarten bijten	minder verveling door voorzien van verrijkmateriaal		31-08-2021


[Voeg nieuwe oorzaak toe](#)

Lorsque tous les critères ont été passés en revue et que les mesures requises ont été prises, le plan sanitaire d'élevage peut être enregistré en cliquant sur le bouton vert 'Envoyer' dans le bas de la page. Si vous avez déjà établi partiellement le plan sanitaire d'élevage, vous avez la possibilité de l'enregistrer à titre provisoire en cliquant sur le bouton vert 'Sauvegarder comme brouillon'. Si vous ne souhaitez pas encoder le plan sanitaire d'élevage, cliquez sur 'Annuler'.



Vous revenez à l'aperçu du plan sanitaire d'élevage. L'aperçu énumère les mesures du plan sanitaire d'élevage actuel. En dessous, vous pouvez consulter les plans sanitaires d'élevage précédents de ce producteur.

Si vous souhaitez ajouter des mesures supplémentaires, cliquez dans le titre 'Mesures actuelles du plan sanitaire d'élevage' sur '+ Ajouter une mesure'.


 Mesures actuelles du plan sanitaire d'élevage (1/2)

Biosécurité

Fréquence nettoyage-désinfection

Mesures	Responsable	Délai , échéance, date limite	Complété
<input checked="" type="checkbox"/> Faire un plan de nettoyage des différents secteurs d'élevage.		21-09-2021	Oui

[+ Ajouter une mesure](#)

 Plans de santé d'entreprise

Periode	Cabinet	Vétérinaire	Dernière modification	Mesures	Statut
16-07-2021 15-07-2022			29-07-2021	1/2	Envoyé

Un écran supplémentaire apparaît où vous pouvez saisir la mesure. La catégorie et la cause qui ont déjà été indiquées apparaîtront automatiquement. Indiquez à nouveau le responsable et le délai. Dans cet écran, vous pouvez également indiquer si la mesure a déjà été appliquée.

Ajoutez une mesure

Cause
| test

Mesures

Responsable

Délai , échéance, date limite

Les mesures ont été appliquées
 OUI NON

MODIFIER LA MESURE ou Annuler

Si vous cliquez sur 'Modifier', l'écran 'Modifier la mesure' apparaît.

Qualité de l'eau d'abreuvement

Excès de fer présent dans l'eau

Mesures	Responsable	Délai , échéance, date limite	Complété
<input type="checkbox"/> Changer le système de traitement de l'eau		13-10-2021	- Modifier

[+ Ajouter une mesure](#)

Cet écran vous permet d'indiquer que la mesure a été exécutée ou non. Si la mesure a été mise en œuvre, il vous sera alors demandé 'Est-ce que la mesure était un succès?'.

Si vous répondez '**OUI**' aucune autre action n'est requise et vous pouvez enregistrer la modification.

Si vous répondez '**NON**', il vous sera demandé pourquoi la mesure n'a pas été succès. Cliquez sur 'Modifier la mesure' pour sauvegarder.



Modifier les mesures

Cause
| Mordre la queue

Mesures

Moins d'ennui en fournissant du matériel d'enrichissement

Responsable

Délai , échéance, date limite

28-07-2021

Les mesures on été appliquées

OUI

NON

Est-ce que la mesure était un succès?

OUI

NON

[MODIFIER LA MESURE](#) ou [Annuler](#)

Cause
| Mordre la queue

Mesures

Moins d'ennui en fournissant du matériel d'enrichissement

Responsable

Délai , échéance, date limite

28-07-2021

Les mesures on été appliquées

OUI

NON

Est-ce que la mesure était un succès?

OUI

NON

Pourquoi la mesure n'a-t-elle pas réussi?

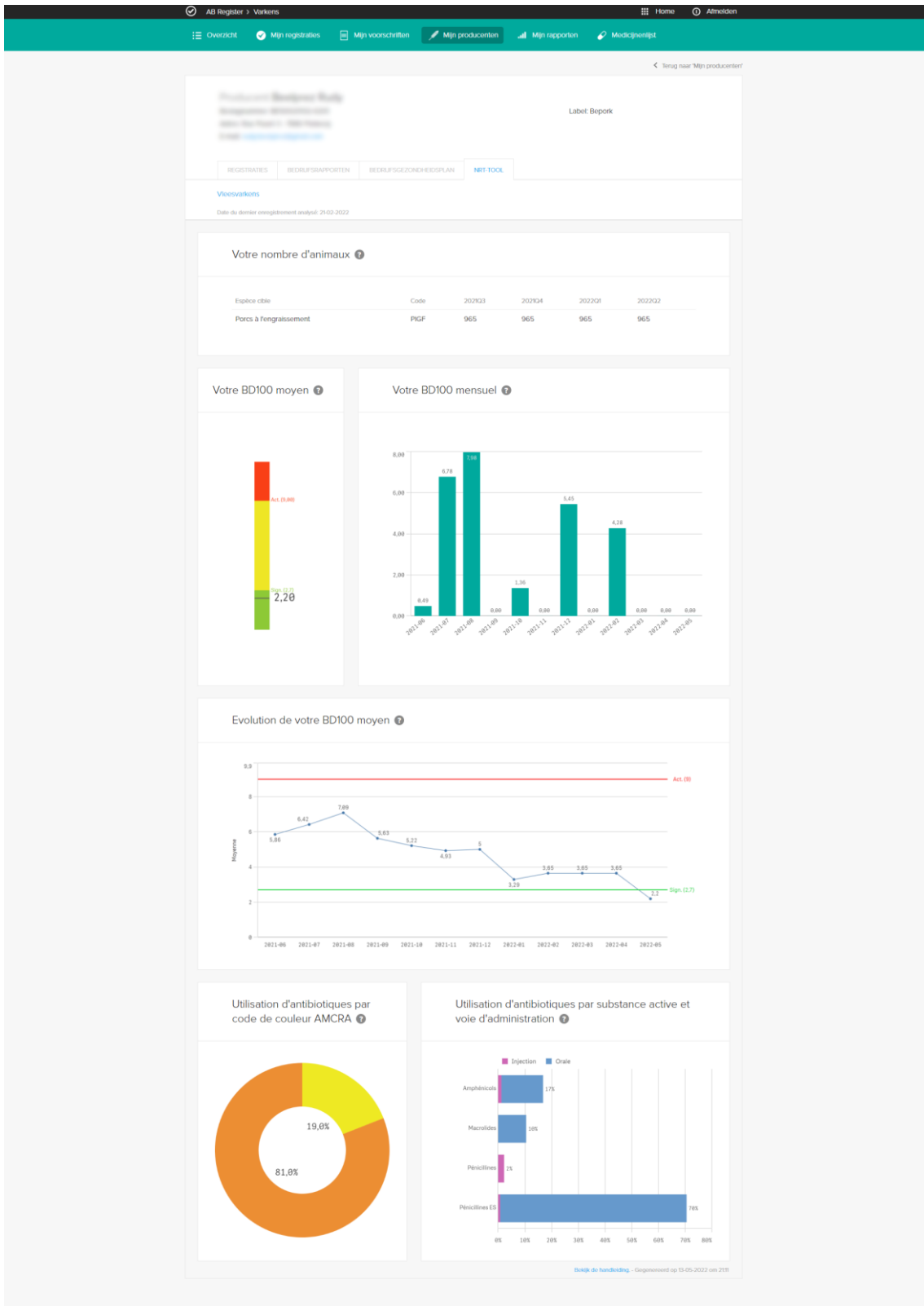
[MODIFIER LA MESURE](#) ou [Annuler](#)

Vous pouvez modifier les plans sanitaire d'élevage précédents par exemple, pour ajouter de nouvelles mesures ou pour modifier l'évaluation des paramètres. Dans l'aperçu des plans sanitaire d'élevage cliquez sur le bouton 'Modifier' pour modifier le plan.

Periode	Cabinet	Vétérinaire	Dernière modification	Mesures	Statut	
16-07-2021 15-07-2022			29-07-2021	1/2	Envoyé	Modifier

L'écran 'Modifier le plan sanitaire d'élevage' apparaît. Vous pouvez ensuite facilement modifier l'évaluation des paramètres, ajouter des causes aux paramètres et inclure ou ajuster des mesures supplémentaires. Lorsqu'une mesure est appliqué avec succès, suivez la procédure décrite ci-dessus. L'intention n'est pas de changer le paramètre en 'OK'. Enfin, lorsque vous avez effectué vos modifications, cliquez sur 'Sauvegarder'.

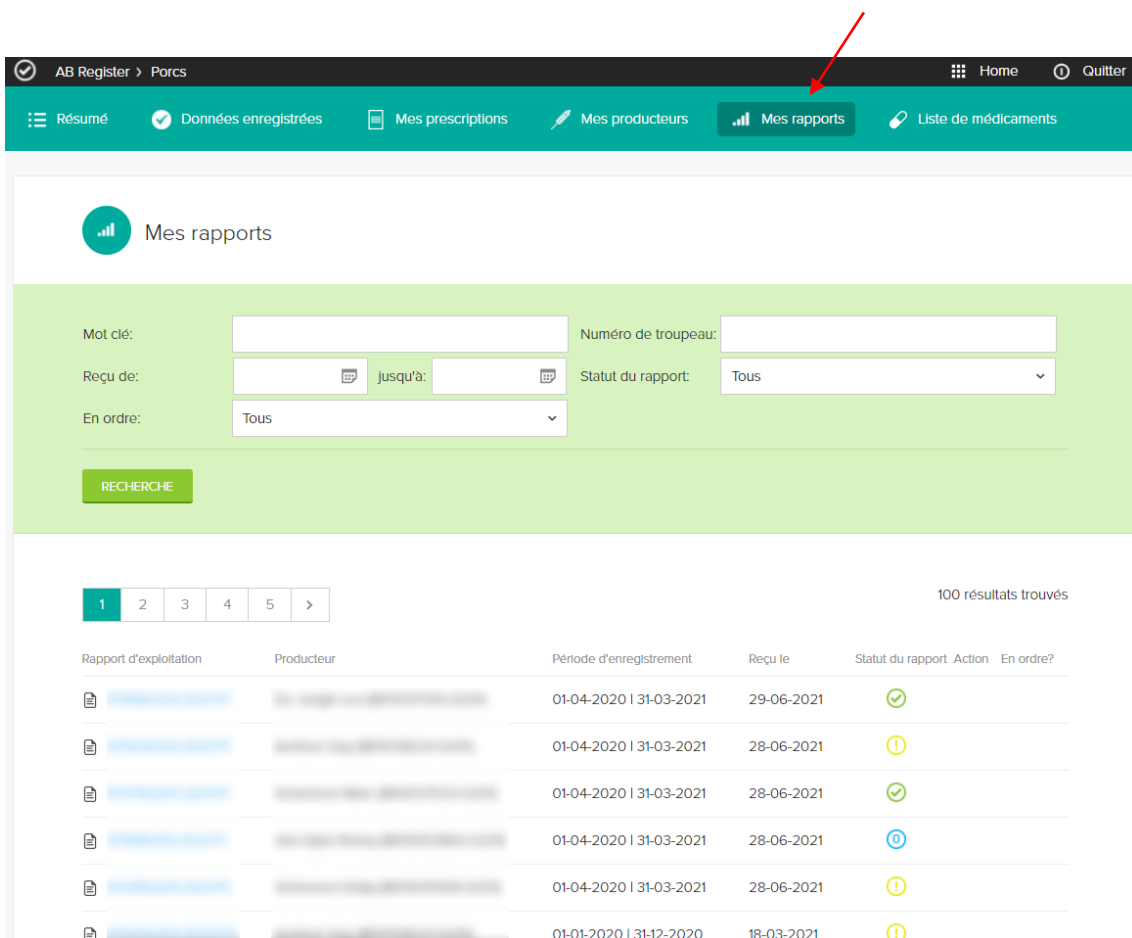
D. NRT-tool



L'onglet 'Outil NRT' vous donne un aperçu graphique des enregistrements du producteur. L'outil NRT est un outil en ligne qui permet une consultation plus rapide des résultats de l'utilisation des AB, 'nearly realtime' (NRT). Le système NRT est activé par de nouveaux enregistrements AB ou des corrections d'enregistrements existants par les fournisseurs. Vous trouverez des informations complémentaires sur l'outil NRT dans notre manuel, qui peut être consulté dans l'onglet 'Fournisseurs' dans les documents utiles sur www.registreab.be.

8. Mes rapports

L'onglet 'Mes rapports' présente un compte-rendu de tous les rapports pour lesquels vous avez une procuration. Ces rapports doivent être discutés avec les producteurs respectifs. Via la fonction de recherche, il est possible de rechercher des rapports en fonction de certains produits, d'une date d'envoi ou d'un statut. Via le lien du rapport, un fichier PDF s'ouvre, permettant de consulter le rapport. Par rapport d'exploitation un statut de rapport utilisateur zéro, problème, vert, jaune ou rouge est attribué (voir liste des définitions en annexe 2). En fonction du cahier des charges auquel participe un producteur, des mesures peuvent être couplées à un statut. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet dans le cahier des charges en question.



The screenshot shows the 'Mes rapports' page in the AB Register application. The top navigation bar includes 'AB Register > Porcs' and 'Home' and 'Quitter' buttons. The main navigation bar has 'Résumé', 'Données enregistrées', 'Mes prescriptions', 'Mes producteurs', 'Mes rapports' (highlighted with a red arrow), and 'Liste de médicaments'.

The 'Mes rapports' page features a search section with the following fields:

- Mot clé:
- Reçu de: jusqu'à:
- En ordre:
- Numéro de troupeau:
- Statut du rapport:

A green 'RECHERCHE' button is located below the search fields.

Below the search section, a table displays 100 results found. The table has the following columns:

Rapport d'exploitation	Producteur	Période d'enregistrement	Reçu le	Statut du rapport	Action	En ordre?
	[blurred]	01-04-2020 31-03-2021	29-06-2021	✓		
	[blurred]	01-04-2020 31-03-2021	28-06-2021	!		
	[blurred]	01-04-2020 31-03-2021	28-06-2021	✓		
	[blurred]	01-04-2020 31-03-2021	28-06-2021	0		
	[blurred]	01-04-2020 31-03-2021	28-06-2021	!		
	[blurred]	01-01-2020 31-12-2020	18-03-2021	!		

9. Liste des médicaments

Via l'onglet 'Liste des médicaments', vous pouvez consulter tous les médicaments enregistrés dans le Registre AB. Il est également possible d'en extraire une exportation Excel.

AB Register > Porcs

Home Quitter

Résumé Données enregistrées Mes prescriptions Mes producteurs Mes rapports Liste de médicaments

Liste de médicaments

Mot clé: Code couleur AM CRA: Sélectionner...
 Marque:

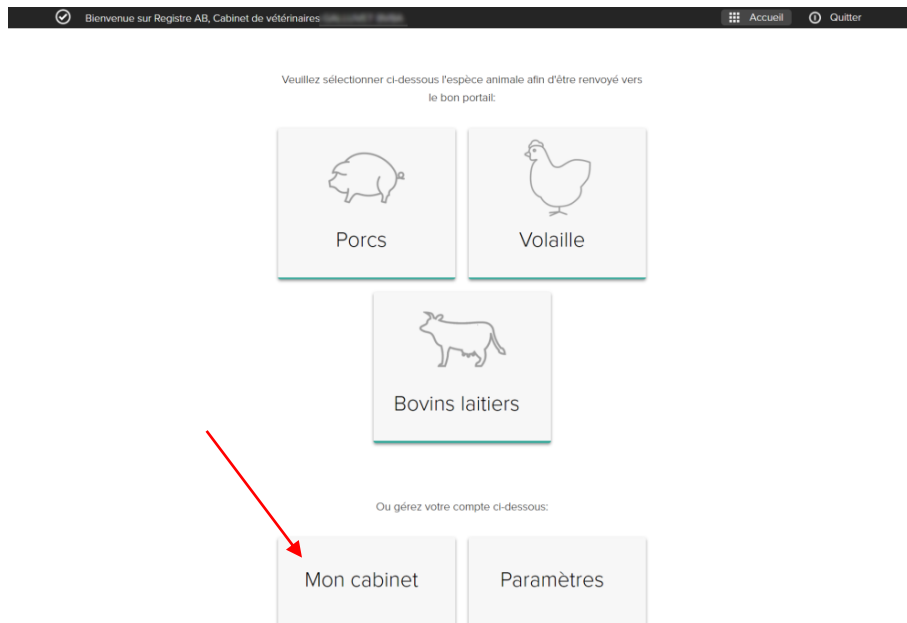
RECHERCHE

275 résultats trouvés

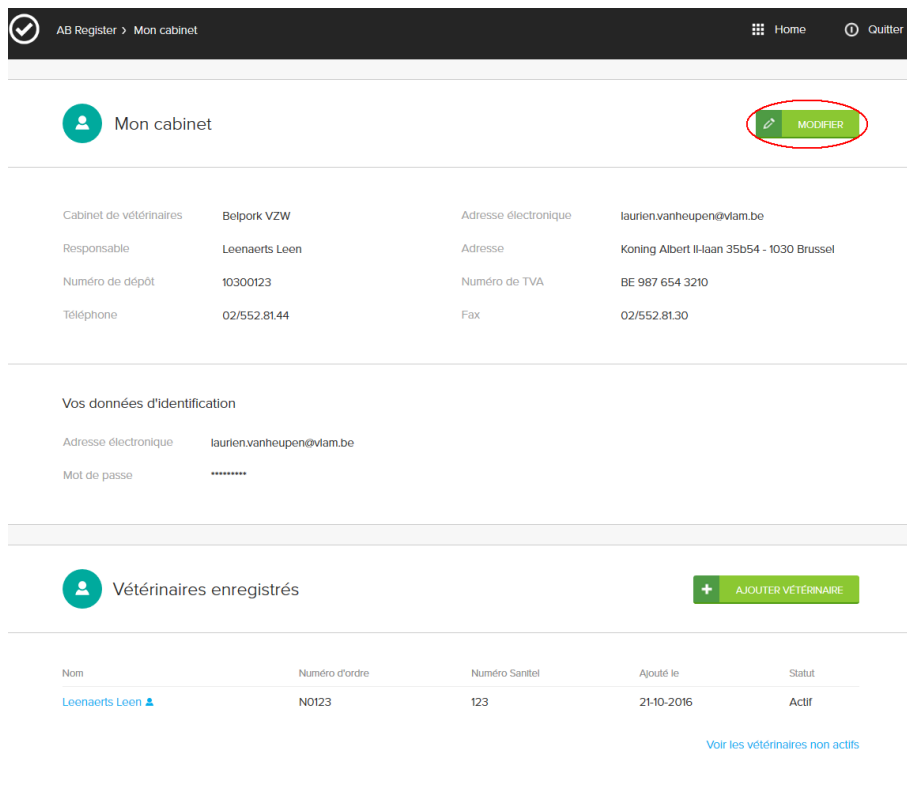
CT-EXT	Médicament	Emballage	Marque	Code CNK
188702-02	● ADVOCIN 2,5% opl. inj. 100 ml	Injectieflacon	ZOETIS BELGIUM SA	1374552
281206-01	● AIVLOSIN VARKENS 42,5 mg/g premix 20 kg	Zak	Eco A.H.	9113978
343987-01	● AIVLOSIN VARKENS 625 mg/g gran. oplosb. po 160 g	Zak	Eco A.H.	9113986
343974-01	● AIVLOSIN VARKENS 625 mg/g gran. oplosb. po 40 g	Zak	Eco A.H.	0000006
121186-02	● ALBIPEN LA opl. inj. 200 ml	Injectieflacon	Intervet	1620715
461093-01	● AMOXY ACTIVE 697 mg/g pdr oplosb. po 1 kg	Securitaïner of emmer	Dopharma Research	3189712
233764-05	● AMOXYCILLINE 70% pdr oplosb. po 1 kg	Zak	Kela Laboratoria	1689074
176276-03	● AMOXY-KEL 15 opl. inj. 250 ml	Injectieflacon	Kela Laboratoria	1272616

10. Mon cabinet/ mon entreprise

Chaque fournisseur met à jour les coordonnées de son entreprise ou son cabinet. Le responsable d'un cabinet vétérinaire gère les informations relatives aux vétérinaires qui en font partie. Via la page d'accueil, vous pouvez cliquer sur 'Mon cabinet / mon entreprise'.

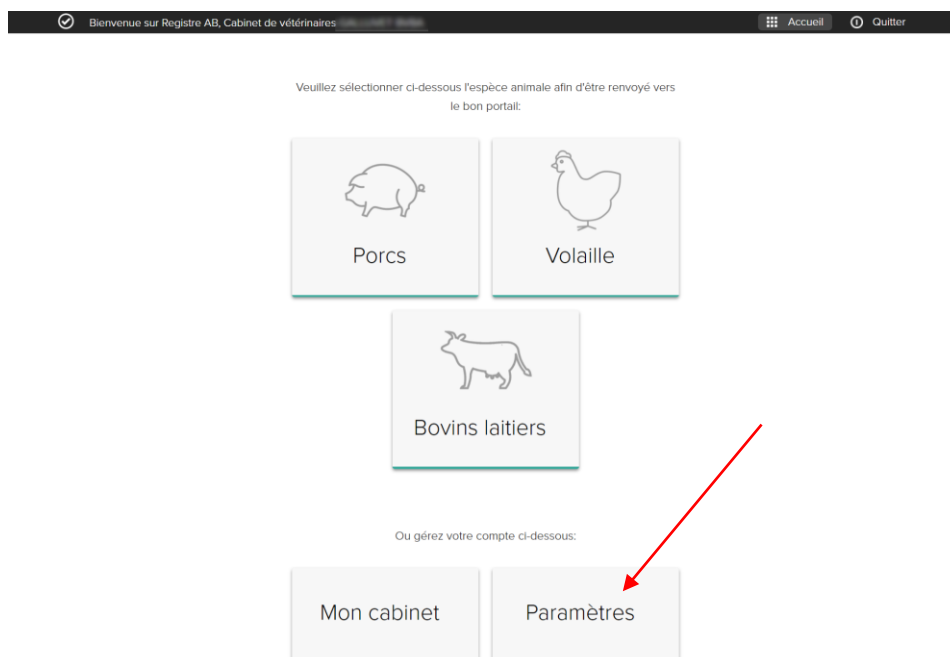


Vous pouvez consulter et modifier ici les données de base de votre cabinet / entreprise ainsi que les vétérinaires enregistrés (voir 3.1 procédure d'identification). Veillez à la mise à jour de ces données.



11. Paramètres

Via le bouton 'Paramètres' dans la page d'accueil, vous pouvez accéder à tous les paramètres d'importation nécessaires pour saisir des enregistrements via Excel et des services en ligne (voir 4.2 et 4.3), ainsi qu'à tous les paramètres relatifs au 'Mapping' (voir 5).



IV. HELPDESK

N'hésitez pas à faire appel au helpdesk au cas où il vous reste des questions auxquelles vous n'avez pas trouvé de réponse.

Contactez l'ASBL REGISTRE AB pour toute question concernant :

- Votre inscription au Registre AB (erreurs/adaptations)
- Vos lots enregistrés au Registre AB (erreurs/adaptations)
- Vos rapports d'exploitation
- Le lien avec Sanitel-Med et Bigame
- Les fournisseurs et les procurations aux fournisseurs
- La mise à jour des médicaments, les nouveaux médicaments
- Le fonctionnement de l'application Registre AB

Contactez l'ASBL BELPORK pour toute question concernant :

- L'adaptation des coordonnées de votre exploitation
- L'adaptation des informations relatives aux labels (BePork/Colruyt/ participation volontaire)
- Toute nouvelle affiliation ou fin d'affiliation
- Votre certificat BePork et les exigences du cahier des charges BePork

REGISTRE AB ASBL

Adresse postale :

**Boulevard du Roi Albert II 15 boîte 411
1030 Bruxelles**

Siège social:

**Boulevard Simon Bolivar 17 boîte 411
1000 Bruxelles**

tél. : 02 808 50 93

e-mail : helpdesk@registreab.be

site internet : www.registreab.be

BELPORK ASBL

Adresse postale :

**Boulevard du Roi Albert II 15 boîte 412
1030 Bruxelles**

Siège social:

**Boulevard Simon Bolivar 17 boîte 412
1000 Bruxelles**

tél. : 02 486 64 96

e-mail : info@belpork.be

site internet : www.belpork.be

I. ANNEXES

Annexe 1 : Explication des champs des enregistrements

Annexe 2 : Définitions

Annexe 1 : Explication des champs des enregistrements

Champ pour la saisie manuelle	Champ pour la saisie via Excel	Champ pour la saisie via les services en ligne	Définition
/	REFERENCE_NUMBER	referenceNumber	<p>Ceci est un code unique que le fournisseur doit attribuer à l'enregistrement en cas d'utilisation de <u>fichiers Excel ou des services en ligne</u>.</p> <p>Ce code doit toujours être complété. En cas de modification d'un enregistrement, il faut impérativement utiliser à nouveau ce code et le précédent enregistrement est remplacé par l'enregistrement modifié.</p>
Livraison à	DELIVERY_DATE	deliveryDate	<p>Le jour de livraison de la médication. Le système refuse les dates ultérieures.</p> <p><u>Pour l'utilisation d'Excel</u> : cette date doit être saisie au format jj/mm/aaaa.</p> <p>Pour l'utilisation des <u>services en ligne</u>, le format doit être aaaa-mm-jj.</p>

Producteur	STOCK_NUMBER	stockNumber	<p>Le producteur chez lequel la médication a été livrée.</p> <p>Saisie manuelle : dans ce cas, il est possible de rechercher le numéro d'établissement (par ex. 44444444). Vous pouvez ensuite indiquer le numéro de troupeau complet (par ex. BE44444444-0201).</p> <p>Avec Excel ou les services en ligne, il est uniquement possible de communiquer sur la base du numéro de troupeau complet (par ex. BE44444444-0201).</p>
Médicament	MEDICINE	medicine	<p>Désignation du médicament concerné.</p> <p>Le Registre AB contient une liste de médicaments avec le code cti-ext par produit. Seuls les médicaments qui figurent sur cette liste peuvent être enregistrés. Cette liste peut être consultée via le site www.registreab.be.</p> <p>Pour la <u>saisie manuelle</u>, il est possible de sélectionner le produit par son nom.</p> <p>Attention : un même produit peut figurer plusieurs fois dans la liste s'il existe en plusieurs conditionnements différents. Assurez-vous de choisir le conditionnement exact, ceci étant déterminant pour le calcul de la quantité totale de médicaments fournis dans l'exploitation.</p> <p>Avec Excel ou les services en ligne, le médicament peut être enregistré sur la base du code cti-ext ou le code spécifique au cabinet. Dans ce dernier cas, vous devez</p>

			définir le produit par mapping.
Quantité livrée	AMOUNT	amount	<p><u>Pour les CV et les pharmaciens</u> : le nombre d’emballages livrés.</p> <p><u>Pour les fabricants d’aliments composés</u> : le nombre de kg de prémélange médicamenteux.</p> <p>Chaque fournisseur peut apporter des modifications aux enregistrements effectués, cela permet de corriger les erreurs.</p>
Espèce cible	TARGET_ANIMAL	targetAnimal	<p>Le type d’animal traité.</p> <p><u>Pour la saisie manuelle</u> : les possibilités sont proposées dans un menu déroulant.</p> <p>Pour l’utilisation d’<u>Excel ou des services en ligne</u>, le système prévoit les codes standard suivants. Il est également possible d’utiliser des codes propres au cabinet. Il suffit alors de les définir à l’aide d’un ‘mapping’.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ SU1 = porcelets non sevrés ○ SU2 = porcelets sevrés ○ SU3 = porcs charcutiers ○ SU4 = truies/verrats

Indication d'utilisation	USE	use	<p>La raison pour laquelle le traitement a été prescrit.</p> <p><u>Pour la saisie manuelle</u> : les possibilités sont proposées dans un menu déroulant.</p> <p>Pour l'utilisation d'<u>Excel ou des services en ligne</u>, le système prévoit les codes standard suivants. Il est également possible d'utiliser des codes propres au cabinet. Il suffit alors de les définir à l'aide d'un 'mapping'.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ ADSEN = Troubles respiratoires ○ SPIJN = Troubles digestifs ○ LOCAN = Troubles locomotrices ○ UROAN = Maladies urogénitales ○ MAST = Mammite ○ ZENTU = Troubles nerveux ○ HUIDN = Troubles de la peau ○ OOGPM = Troubles oculaires ○ ALGSA = Troubles systémiques ○ PERBG = Traitement péri-opératoires
-----------------------------	-----	-----	---

Vétérinaire	PROVIDER	provider	<p>Le vétérinaire ayant livré ou prescrit le médicament. Les CV ainsi que les fabricants d'aliments composés et les pharmaciens doivent entrer le nom du vétérinaire.</p> <p>Pour l'utilisation d'<u>Excel</u> ou des <u>services en ligne</u>, le champ doit contenir le numéro d'ordre du vétérinaire (le préfixe 'F' ou 'N' inclus).</p>
Type de document	DOCUMENT_TYPE	documentType	<p>Le type de document utilisé pour le médicament fourni.</p> <p><u>Saisie manuelle</u> : les possibilités sont affichées dans un menu déroulant.</p> <p>Avec Excel ou les services en ligne, les codes suivants sont prévus par défaut dans le système.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ TVD = Document d'Administration et de Fourniture ○ VSP = Prescription ○ VSF = Prescription d'Aliments Médicamenteux ○ EVSF = Prescription Electronique d'Aliments Médicamenteux

<p>Numéro de document</p>	<p>DOCUMENT_NUMBER</p>	<p>documentNumber</p>	<p>Le numéro du document utilisé.</p> <p>Par type de document, il y a ou non un format standard à respecter pour la numérotation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Document d'Administration et de Fourniture (TVD): pas de numérotation ni de format fixe. ○ Prescription (VSP) et Prescription d'Aliments Médicamenteux (VSF) : chiffre 0 ou 1 (0 pour les vétérinaires néerlandophones ou 1 pour les vétérinaires francophones), suivi du numéro d'ordre du vétérinaire (4 chiffres), suivi par 6 unités (numéro de suivi). Il s'agit d'un format fixe qu'il faut utiliser impérativement. ○ Prescription Electronique d'Aliments Médicamenteux (EVSF): même format que pour la prescription et la prescription d'aliments médicamenteux. Il faut ajouter un 'E' dans le numéro (son emplacement n'est pas encore défini par la loi, il peut donc être mis n'importe où dans le numéro de suivi).
---------------------------	------------------------	-----------------------	--

Annexe 2 : Définitions

Participant :	Un utilisateur du 'Registre AB'. Il peut s'agir tant d'un fournisseur que d'un producteur.
Registre AB :	Un logiciel en ligne permettant l'enregistrement et la surveillance de l'utilisation d'antibiotiques dans l'élevage porcin belge, et par extension, dans l'élevage d'autres espèces animales.
Registre AB ASBL :	Association sans but lucratif ayant pour objectif de réduire l'utilisation de médicaments et en particulier d'antibiotiques dans l'élevage des animaux, dans le cadre d'une approche durable de la santé et du bien-être des animaux, ainsi que de contribuer à la réduction de la résistance aux antimicrobiens. Siège social et secrétariat : Boulevard du Roi Albert II 35 bte 52 1030 Bruxelles Numéro de TVA : BE 0689.903.689 Numéro d'entreprise : 0689903689 www.registreab.be
Producteur :	= responsable : personne physique, personne morale ou groupement de personnes physiques et/ou morales, responsable de la gestion et de la réalisation d'activités agricoles dans une ou plusieurs unités de production.
Fournisseur :	Un cabinet vétérinaire, un fabricant d'aliments composés ou un pharmacien qui fournit de la médication au troupeau.
Vétérinaire de guidance :	Le vétérinaire chargé de la guidance de l'exploitation : personne physique, agréée conformément à l'article 4 de la loi du 28 août 1991 sur l'exercice de la médecine vétérinaire ou la personne morale vétérinaire, reconnue conformément au même article, désignée par le responsable conformément

aux dispositions de l'article 3, § 1, pour la guidance vétérinaire d'une espèce animale dans un troupeau.

- Rapport d'exploitation : Un rapport d'analyse personnalisé mis à disposition des bénéficiaires par Belpork dans le 'Registre AB'. Le rapport d'analyse est le compte-rendu de l'utilisation d'antibiotiques par troupeau. L'utilisation d'antibiotiques est calculée sur la base des enregistrements introduits dans le 'Registre AB' pendant la période d'enregistrement précédente pour l'exploitation concernée.
- Portail des fournisseurs : Application en ligne pour les cabinets vétérinaires, les fabricants d'aliments composés et les pharmaciens. Cette application permet aux fournisseurs d'introduire et de consulter des données.
- Portail des producteurs : Application en ligne pour les producteurs. Cette application permet aux producteurs de consulter leurs enregistrements et données, ainsi que leurs rapports d'exploitation.
- Procuration : Une procuration donne à un fournisseur accès à tous les rapports et à tous les enregistrements d'un producteur, y compris les enregistrements de fournisseurs autres que lui. Pour le vétérinaire de guidance d'exploitation, la procuration est automatique. Il existe également une procuration que le producteur peut donner à tout autre fournisseur, lui permettant d'accéder à toutes les données enregistrées de l'exploitation, et aux rapports d'exploitation.
- Médication : Terme global couvrant tous les produits antibactériens (PAB) et les prémélanges médicamenteux contenant des antibiotiques.
- Sanitel-Med : Dans Sanitel-Med sont conservés l'ensemble des antibiotiques à usage vétérinaire prescrits, fournis et administrés. Depuis le 27 février 2017, la loi impose l'enregistrement dans Sanitel-Med pour les volailles (poulets et poules pondeuses), les porcs et les veaux de boucherie.

- Statut du rapport : Un rapport d'exploitation reçoit un statut utilisateur zéro, problème, vert, jaune ou rouge en fonction des médicaments utilisés dans l'exploitation. Les exploitations qui ne sont dans la zone rouge ou jaune pour aucune catégorie animale obtiennent un statut de rapport vert. Il s'agit des 50 % d'exploitations dont les valeurs BD-100 moyennes sont les plus basses. Les exploitations qui ne se trouvent dans la zone rouge pour aucune catégorie animale et qui ne sont pas dans la zone verte pour toutes les catégories animales obtiennent un statut jaune. Il s'agit des 40 % d'exploitations dont les valeurs BD-100 moyennes sont situées entre les 50 % de valeurs BD-100 les plus basses et les 10 % de valeurs BD-100 les plus hautes. Un statut de rapport rouge est attribué aux exploitations qui comptent 1 ou plusieurs catégories animales dans la zone rouge. Il s'agit des 10% d'exploitations dont les valeurs BD-100 moyennes sont les plus hautes. Vous trouverez de plus amples informations sur le rapport d'exploitation dans le Manuel 'Rapport périodique', qui peut être téléchargé sur le site www.registreab.be.
- Plan sanitaire d'élevage (PSE) : Un plan sanitaire d'élevage comprend une évaluation approfondie de la santé de l'exploitation, identifie les pierres d'achoppement et définit des actions concrètes qui permettent de s'atteler de façon proactive à l'accroissement de la santé dans l'exploitation.
- Plan d'action : Les exploitations qui font un usage élevé prolongé d'antibiotiques (exploitations en alerte) prennent des mesures complémentaires pour réduire leur utilisation des antibiotiques. Lors de la première et de la deuxième constatation d'une utilisation alarmante, un plan d'action est défini, qui comporte une évaluation de l'utilisation des antibiotiques pendant la période sur laquelle porte le rapport d'exploitation. Ensuite, des mesures correctrices sont énumérées afin de limiter/prévenir les affections/facteurs sous-jacents